



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2 0 1 6

SMÉDAR

Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets
de l'Arrondissement de Rouen



ÉDITO



Chère Madame, Cher Monsieur,

La loi de transition énergétique relative à la croissance verte, promulguée depuis deux ans, a fixé des objectifs ambitieux en matière de valorisation des déchets. Dès sa création en 1999, le Smédar s'est fortement engagé dans la valorisation des déchets et notamment celle des recyclables. Aujourd'hui, le Smédar poursuit plus que jamais dans cette voie et anticipe sur l'échéance de 2022 pour l'extension des consignes à tous les emballages en plastique.

Avec cette extension et son label "Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage" le Smédar se positionne comme un acteur incontournable du développement durable dans la Région.

Ces avancées environnementales sont possibles grâce à l'engagement réel de notre syndicat mais aussi grâce aux programmes lancés par l'ÉTAT et les éco-organismes pour soutenir l'économie circulaire.

L'investissement, dans le nouveau process de tri, de plus de 5 millions d'euros, a été subventionné par l'ÉTAT-ADEME, ÉcoFolio et Éco-Emballages pour un montant total de 3 250 000 €.

Les travaux du centre de tri, ont été également l'occasion de revoir les conditions de travail des agents en prenant en compte les exigences de la nouvelle norme applicable aux cabines de tri manuel.

Ces dispositifs sont complémentaires aux efforts réalisés en termes de sécurité sur l'ensemble des sites du Smédar.

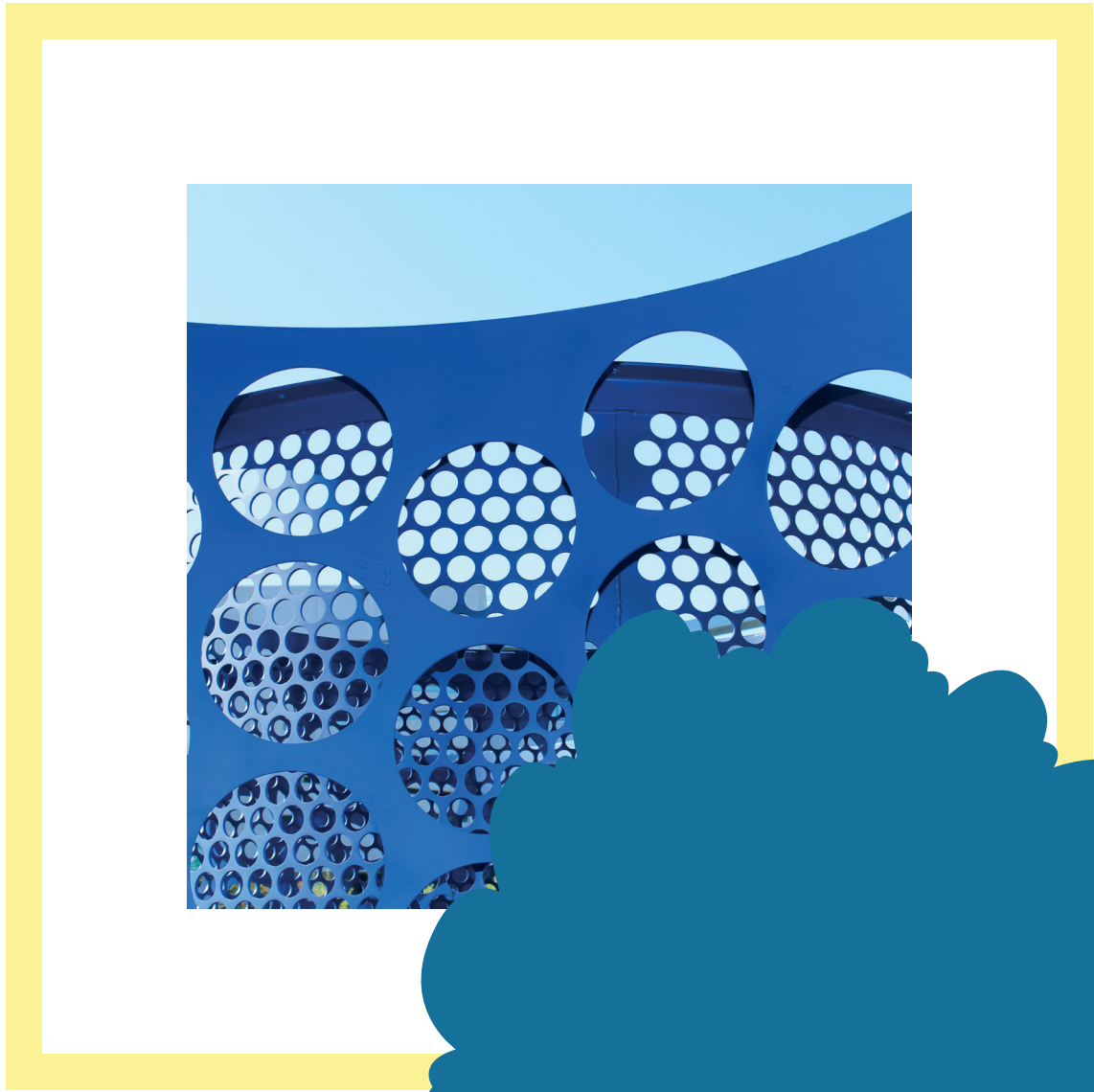
Les moyens mis en œuvre afin d'améliorer les conditions de travail des agents et les risques qu'ils peuvent encourir sont une réelle priorité pour mes collègues élus et moi-même.

Cela passe par des moyens techniques mais également par la sensibilisation de chacun avec notamment la campagne de communication engagée en interne "Sécurité, TOUS mobilisés".

Je vous souhaite une bonne lecture.

Bien cordialement,

Patrice DUPRAY,
Président du Smédar



SOMMAIRE

LES ATOUTS D'UN SERVICE MUTUALISÉ	6
LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	8
LE CENTRE DE TRI MODERNISÉ	10
SÉCURITÉ, TOUS MOBILISÉS !	12
LA COMMUNICATION, UN ENJEU FACE AU CHANGEMENT	14
UNE NOUVELLE ÉTAPE POUR LE TRI	16
RECORD ATTEINT POUR LES DÉCHETS VERTS	18
LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	20
DE L'ÉNERGIE DURABLE	22
LES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES	24
LE TRANSPORT ET LES QUAIS DE TRANSFERT	26
LES REPRÉSENTANTS ÉLUS	28
L'ORGANIGRAMME DES SERVICES	30
LE FINANCEMENT DU SERVICE	32
LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET L'INVESTISSEMENT	34
L'ÉQUILIBRE FINAL DU BUDGET	36
LES PARTENAIRES DU SMÉDAR	38

LES ATOUTS D'UN SERVICE MUTUALISÉ

Le Smédar est un syndicat mixte qui regroupe 164 communes de l'arrondissement de Rouen et la ville de Dieppe. Il valorise les déchets de 612 000 habitants.

LA COMPÉTENCE TRAITEMENT

Recyclage, compostage, production d'énergie, le Smédar valorise les déchets des communes de son périmètre. La Métropole Rouen Normandie, les Communautés de Communes Inter-Caux-Vexin et Bray-Eawy, la Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime et le Somvas lui ont délégué la compétence "traitement des déchets" (voir carte ci-contre), qui est ainsi mutualisée. La loi NOTRe du 7 août 2015 a profondément modifié le périmètre des Établissements Publics de Coopération Intercommunale adhérents au Smédar, avec notamment la fusion de trois anciennes Communautés de Communes.

En quinze ans, le Syndicat a entièrement développé un schéma de valorisation des déchets multi-filières afin de transformer tous les types de déchets en nouvelles matières premières, dans le respect de la réglementation qui porte sur la protection de l'environnement.

SMÉDAR

PRÉSIDENT : PATRICE DUPRAY.

164 COMMUNES – 612 000 HABITANTS.

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES :
MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE,
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DIEPPE-MARITIME (VILLE DE DIEPPE),
CC INTER-CAUX-VEXIN,
CC BRAY-EAWY,
SOMVAS.

**SYNDICAT MIXTE CRÉÉ EN 1999,
ADMINISTRÉ PAR UN COMITÉ SYNDICAL
COMPOSÉ DE 64 REPRÉSENTANTS.**

NOMBRE D'AGENTS TERRITORIAUX : 230.

**PRÈS DE 460 000 TONNES DE DÉCHETS
TRAITÉS EN 2016, DONT :**

⇒ **DÉCHETS RECYCLABLES RÉCEPTIONNÉS :**
39 111 TONNES
(DONT 13 294 TONNES DE VERRE).

⇒ **ORDURES MÉNAGÈRES, DÉCHETS
INDUSTRIELS BANALS ET DÉCHETS
D'ACTIVITÉS DE SOINS VALORISÉS
EN ÉNERGIE THERMIQUE ET ÉNERGIE
ÉLECTRIQUE :**
315 320 TONNES.

⇒ **DÉCHETS VERTS COMPOSTÉS OU
VALORISÉS EN BIOMASSE :**
71 078 TONNES.

VALENSEINE, L'OPTIMISATION DES APPORTS

Créée en 2004 par le Smédar qui en est l'actionnaire majoritaire, Valenseine est une Société d'économie mixte (Sem), adhérente à la fédération des Entreprises Publiques Locales. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 8 060 522 € H.T. en 2016. Par convention avec le Syndicat, cette Sem est chargée de l'optimisation des apports dans les différents équipements du Smédar, notamment des déchets incinérables à l'unité de valorisation énergétique Vesta.

Le Smédar a également confié à Valenseine la commercialisation du compost et du bois-énergie, produits sur les plateformes de traitement de déchets verts, et du mâchefer issu de l'incinération.

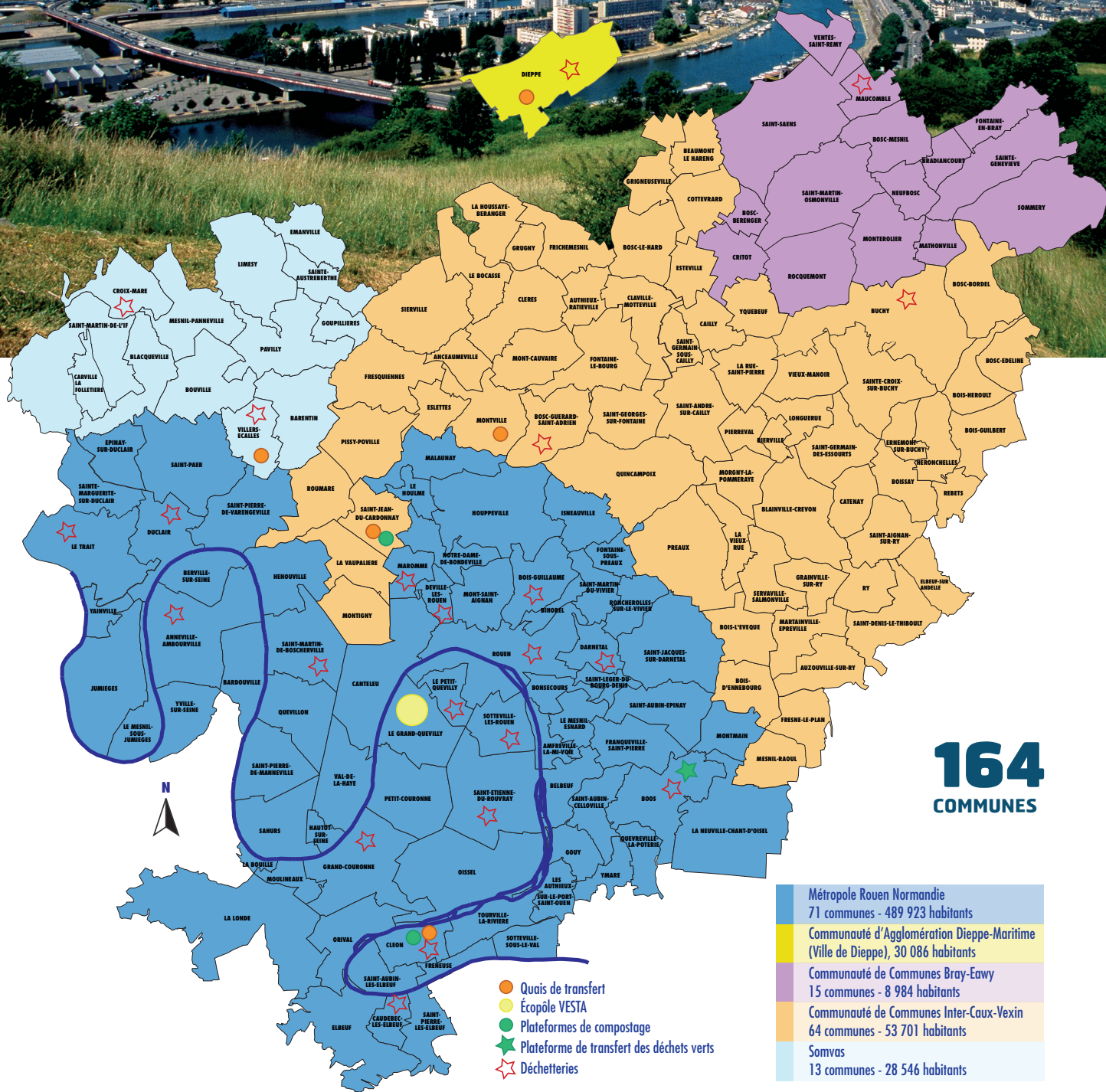
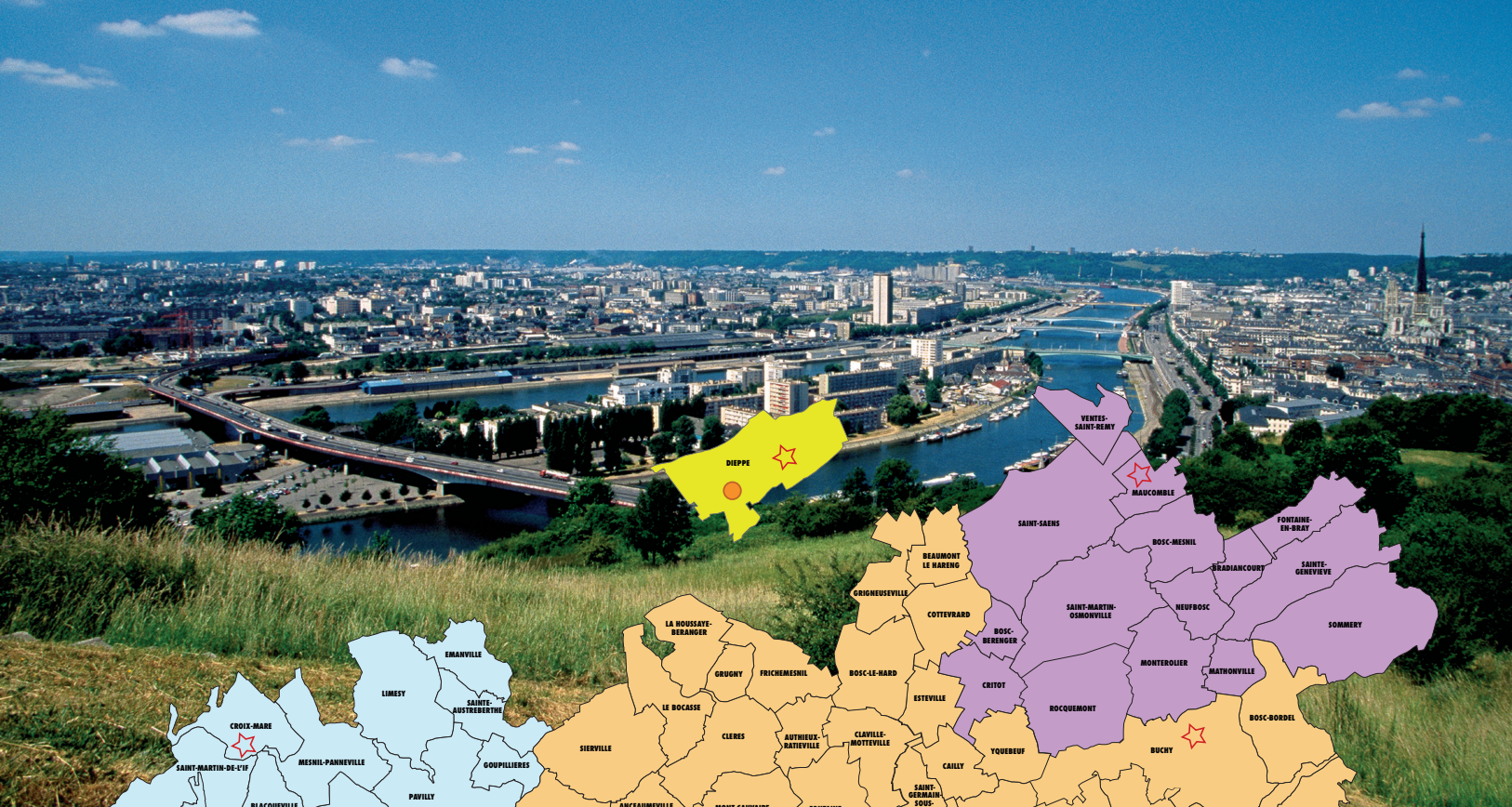
L'entreprise est titulaire des marchés publics de traitement des déchets ménagers de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, du Sygom de l'Eure et des services techniques des villes de Rouen, de Sotteville-lès-Rouen ainsi que Petit-Couronne pour les déchets verts.

En plus de ses activités commerciales, Valenseine peut être missionnée par le Smédar pour la création et l'exploitation d'activités industrielles. En 2016, les recettes apportées par Valenseine au Smédar se sont élevées à 7 305 884 € HT.

DES ÉQUIPEMENTS PERFORMANTS

La construction d'équipements adaptés, intégrant les technologies les plus avancées, permet d'atteindre les objectifs que s'est fixé le Smédar. L'essentiel des traitements se réalise sur l'écopôle Vesta grâce à l'usine de valorisation énergétique, au centre de tri des déchets recyclables, à l'unité transport-logistique-maintenance et enfin aux unités de traitement des encombrants et des mâchefers. Six quais de transfert et deux plateformes de compostage complètent le dispositif. Ce sont donc 455 420 tonnes de déchets qui ont été acheminés sur l'ensemble des sites en 2016 et le taux de valorisation global a atteint 93,5 %.

Au-delà du traitement des déchets, le Smédar est signataire du contrat avec la société Éco-Emballages pour l'ensemble de ses adhérents. Le Syndicat est également lauréat du dernier appel à projet du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire "Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage" et engage dans ce cadre des actions concernant la prévention des déchets, en partenariat avec ses adhérents.



**LE SMÉDAR
ET SES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES**
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2017

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le projet “Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage” illustre la volonté du Smédar et de ses adhérents d’inciter les habitants, mais aussi les entreprises, à réduire la production de déchets.

“Extraire, fabriquer, consommer, jeter”... est un concept désormais révolu. C’est la raison pour laquelle le Smédar souhaite conforter sa politique de réduction des déchets. C’est un enjeu fondamental de l’économie circulaire. En soutenant les initiatives de tous les acteurs – associations, entreprises, collectivités – le Smédar se positionne comme un organisme fédérateur. Concertation et coopération sont les maîtres mots de la construction du nouveau projet pour les trois années à venir.

WORLD CAFÉ

Point de départ du projet, les acteurs du territoire ont été conviés en octobre 2016 à une demi-journée d’information et d’innovation en intelligence collective sur le thème de l’économie circulaire à impact positif. Ce fut une collaboration inédite entre les acteurs publics et privés. Les participants ont contribué par leurs idées et leurs besoins à mettre en évidence des axes de travail visant à accélérer l’émergence de l’économie circulaire, préserver nos ressources, la santé publique et notre écosystème.

PRÉPARATION DU CONTRAT D’OBJECTIFS

Pour la période 2017-2020, une convention appelée CODEC (Contrat d’Objectifs Déchets Économie Circulaire) a été signée avec l’ADEME suite à une étude de préfiguration réalisée en 2016.

L’objectif principal est d’atteindre une diminution de 10 % de la production de déchets entre 2010 (année de référence) et 2020.

Il s’agit d’un projet ambitieux, construit dans la continuité de la dynamique engagée sur le territoire depuis cinq ans (2010-2015) par le Smédar et ses adhérents, dans le cadre des programmes locaux de prévention.

Le projet est construit autour des axes suivants :

- ➔ Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- ➔ Optimiser la gestion des biodéchets ;
- ➔ Développer les partenariats avec les acteurs de l’Economie Sociale et Solidaire ;
- ➔ Favoriser le réemploi et la réutilisation ;
- ➔ Poursuivre les actions de prévention et de tri des déchets auprès du public scolaire, des jeunes et du grand public ;
- ➔ Promouvoir la réduction et le tri des déchets auprès des entreprises et de leurs salariés ;
- ➔ Accompagner les administrations dans un objectif d’éco-exemplarité.

LA SENSIBILISATION AU CŒUR DU PLAN D’ACTIONS

Dans le cadre du plan de communication opérationnelle mis en œuvre par le Smédar, une large place est faite aux actions de prévention. A titre d’exemple, le Smédar a participé pour la première fois en novembre 2016 au salon Maison Déco qui attire chaque année des



RÉUTILISATION SOLIDAIRE

Moins de déchets, plus de solidarité... Grâce au partenariat entre le Smédar, le collège Léonard de Vinci à Bois-Guillaume et l’école primaire de Ry, plus de 2000 livres destinés au rebut (manuels scolaires ou romans) ont été collectés, conditionnés et transmis à l’association “Livres sans Frontières”. Celle-ci a pour mission d’acheminer des ouvrages vers les pays francophones qui en manquent (Madagascar, Djibouti ou encore Côte d’Ivoire), de soutenir l’apprentissage et la pratique de la langue française, et de renforcer les liens d’amitié avec les pays francophones. C’est aussi un bel exemple de réutilisation !





dizaines de milliers de personnes au Parc des Expositions de Rouen. Un appartement témoin, aménagé avec du mobilier "récup' design", a été présenté.

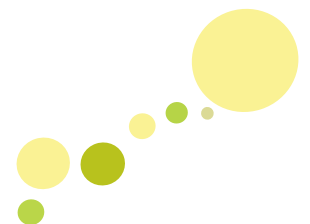
Les visiteurs ont apprécié également les ateliers proposés sur le stand, où chacun pouvait concevoir une lampe à partir de matériaux récupérés ou encore fabriquer des produits ménagers écologiques. Ce type d'animation tendra à se développer dans les années à venir car le consommateur, comme les industriels ou les distributeurs, sont des piliers indispensables à la transition vers un nouveau modèle économique, plus respectueux de l'environnement.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DEPUIS 2010

Années	Ordures Ménagères Résiduelles en kg/hab/an	Déchets Ménagers Recyclables en kg/hab/an
2010	305,63	67,18
2011	304,87	67,90
2012	305,62	66,14
2013	300,12	65,03
2014	296,73	65,55
2015	293,37	65,17
2016	291,39	64,65
Évolution	-4,66 %	-3,77 %



Appartement "récup'design" du Smédar au parc des expositions de Rouen



LE CENTRE DE TRI MODERNISÉ

Avec cinq ans d'avance sur l'échéance fixée par la loi de transition énergétique, le Smédar a inauguré son nouveau centre de tri des déchets recyclables modernisé.



5 MILLIONS D'EUROS INVESTIS

Nouveau centre de tri, nouvelles consignes. Depuis fin 2016, les 612 000 habitants du périmètre du Smédar peuvent trier TOUS leurs emballages et leurs papiers, dans le bac, le sac ou le conteneur dédié à la collecte sélective. Véritable changement pour les usagers, celui-ci est devenu possible grâce à un investissement d'un montant de 5 millions d'euros, ayant permis la modernisation totale du procédé d'affinage. Ces travaux ont été cofinancés par l'ÉTAT-ADEME (1,75 millions d'euros), Éco-Folio (800 000 euros) et Éco-Emballages (700 000 euros). D'une capacité d'accueil de 35 000 tonnes par an, le

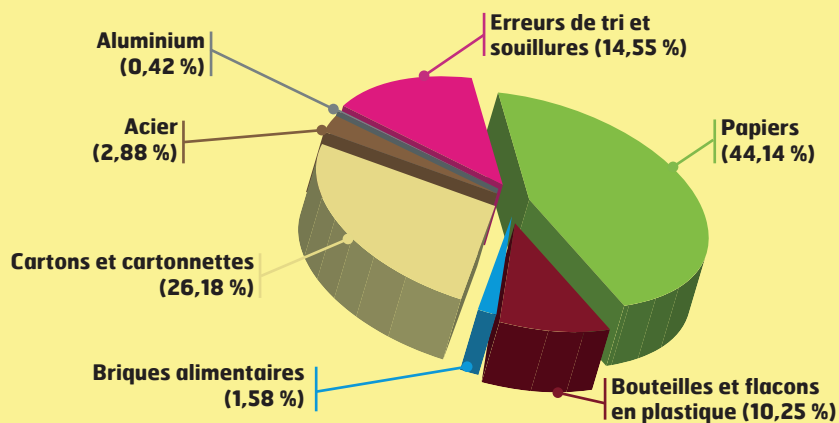
nouveau centre de tri intègre six trieurs optiques de dernière génération, permettant d'atteindre de très hauts niveaux de performances. Jusqu'à 13 tonnes de déchets sont affinées par heure (8 t/h dans le centre de tri précédent). Cette productivité accrue peut être atteinte grâce à la mécanisation poussée de l'équipement. Plus aucun déchet n'arrive devant un agent de tri sans avoir été au préalable séparé par une machine.

Signe de l'adhésion des habitants au projet, le Smédar enregistre une augmentation des emballages réceptionnés au centre tri depuis l'extension des consignes. Au cours des premiers mois, l'effet d'entraînement sur les autres catégories de déchets recyclables est cependant moins important que prévu.



COMPOSITION MOYENNE DES APPORTS AU CENTRE DE TRI EN 2016 (HORS VERRE)

25 817 TONNES DE DÉCHETS RECYCLABLES



ET 13 294 TONNES DE VERRE

UN LOGICIEL DE PILOTAGE SANS FIL POUR LES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE

L'autre nouveauté est le pilotage à distance sur tablette mis en œuvre pour les opérations de maintenance, apportant un maximum de sécurité aux agents. En utilisant un logiciel relié à un réseau sans fil, les agents se déplacent dans le centre, sans contrainte, scannent un équipement via un QR Code, et en prennent le contrôle.





PRIORITÉ À L'ERGONOMIE DES POSTES DE TRAVAIL

Le Smédar poursuit sa politique sociale engagée il y a de nombreuses années, avec une volonté affirmée de valoriser et inscrire dans la durée le métier d'agent de tri. Quatorze personnes, dont dix agents de tri et quatre agents de maintenance, jusqu'alors employés sous contrats à durée déterminée, bénéficient du cadre de cette modernisation, d'une "stagiairisation" et deviendront d'ici quelques mois, comme le prévoit la réglementation, fonctionnaires territoriaux.

Deux équipes de vingt agents de tri, chargés de l'affinage manuel des déchets, travaillent en 2/7.

Grâce aux nouveaux équipements installés, le centre de tri respecte les critères de la norme NF-X35-702, une référence en matière d'ergonomie.

Les agents bénéficient de plus de confort physique et acoustique, ce qui est une priorité pour le Smédar.

Des mesures de réception acoustique ont été réalisées dans la cabine du centre de tri. Ces dernières ont permis de confirmer une réduction conséquente de l'impact sonore du fonctionnement des machines. En comparaison avec les relevés des campagnes précédentes, le niveau sonore se situe en majorité sous le seuil de 80 décibels. Par ailleurs, le bruit est réparti de manière relativement uniforme.

Au-delà de l'ambiance sonore, les postes de travail sont pourvus d'équipements destinés à améliorer les gestes et postures devant les tapis de tri, parmi lesquels des sièges "assis-debout" pour le soulagement des lombaires. En les utilisant de façon optimale, les agents de tri limitent ainsi fortement les risques de développement des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) a été dispensée, à tous les agents, par un ergonome diplômé.



OPTIMISATION DU RECYCLAGE DES "PETITS ALUMINIUMS"

C'est nouveau ! Les capsules de café peuvent aussi être jetées dans le sac, le bac ou le conteneur. Le process du centre de tri intègre désormais un séparateur à courant de Foucault de dernière génération, très performant et permettant de récupérer le gisement des petits emballages en aluminium. Le taux de captage de ces emballages a ainsi fortement augmenté depuis la mise en service du nouveau centre de tri. Dans ce cadre, un partenariat est actuellement en cours de finalisation avec la société Nespresso, soucieuse d'optimiser la valorisation des capsules de café. Une filière de recyclage a été identifiée et des soutiens financiers "complémentaires" seront versés au Smédar par la société, dans le but notamment de développer la communication locale à ce sujet.

SÉCURITÉ, TOUS MOBILISÉS !

L'année 2016 a été marquée par une forte mobilisation des agents du Smédar et une communication affirmée sur les thématiques liées à la sécurité. Les objectifs sont de responsabiliser et protéger chacun dans l'exercice de ses missions quotidiennes.



UNE WEB SÉRIE HUMORISTIQUE

Chargé de la valorisation des déchets de 612 000 habitants (164 communes), le Smédar emploie 230 agents territoriaux. L'activité est technique et les missions des agents sont exercées dans un cadre industriel. Depuis quelques années, le service sécurité propose et met en œuvre des actions visant à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail.

Faisant le constat que le nombre d'accidents de service restait à un niveau élevé, le Smédar a engagé une politique sécuritaire affirmée, avec la création d'un groupe de travail dédié à ce sujet. Dans ce cadre, la direction de la communication a mis en œuvre une campagne de communication interne spécifique, réalisée en transversalité avec les agents et les services concernés. Des rencontres avec des agents volontaires et leurs chefs de service ont ensuite été organisées au printemps dans chaque direction de la collectivité. En point d'orgue, sur le site Intranet et les écrans d'affichage dynamique, la diffusion de cinq épisodes d'une web série, misant sur l'humour et la caricature. Les agents ont été invités à proposer des idées de slogans via le site intranet, puis à voter pour sélectionner l'un d'entre eux. Afin de permettre l'identification rapide de la campagne, une charte graphique spécifique et un logo ont été créés.

Cette communication a permis de valoriser les actions réalisées en 2016 par le service

sécurité-environnement pour améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents sur les sites, dont notamment :

- l'intervention d'un ergonome, qui a eu pour mission de dresser des diagnostics sur les postes de travail des agents de tri et des pontiers sur les quais de transfert,
- le remplacement des lignes de vie et l'aménagement des accès, facilitant les interventions sur les ponts roulants des quais de Cléon et de Montville,
- l'installation d'échelles de corde au niveau des fosses des quais de transfert,
- la mise à jour du « document unique » pour les sites exploités.



LE SMÉDAR FAIT ANALYSER L'AIR RESPIRÉ PAR LES AGENTS

Une campagne d'analyse de l'air a été réalisée les 22 et 24 juin à titre préventif par le service sécurité-environnement, dans le cadre de l'évaluation du risque chimique. Les sites concernés étaient les suivants : écopôle Vesta, plateformes de compostage de Saint-Jean-du-Cardonnay et Cléon.

Les prélèvements ont été effectués par l'APAVE via l'installation de pompes sur les agents. Le rapport d'analyses a indiqué que la présence des substances chimiques mesurées est dix fois inférieure aux valeurs maximales autorisées par le code du travail.

L'exposition des travailleurs est donc faible, à condition que les équipements de protection soient correctement portés et que les mesures de prévention soient respectées : aération générale, changement des filtres à air dans les engins, contrôle de la pressurisation des cabines, fonctionnement des systèmes d'arrosage.

Le service sécurité a exposé plus en détails ces résultats aux agents concernés.

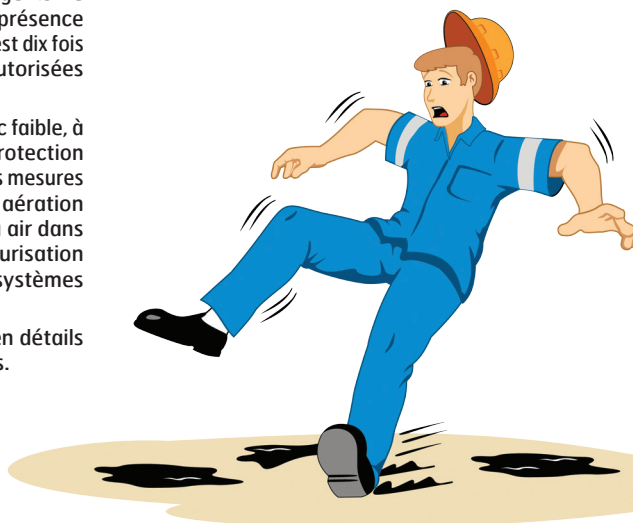


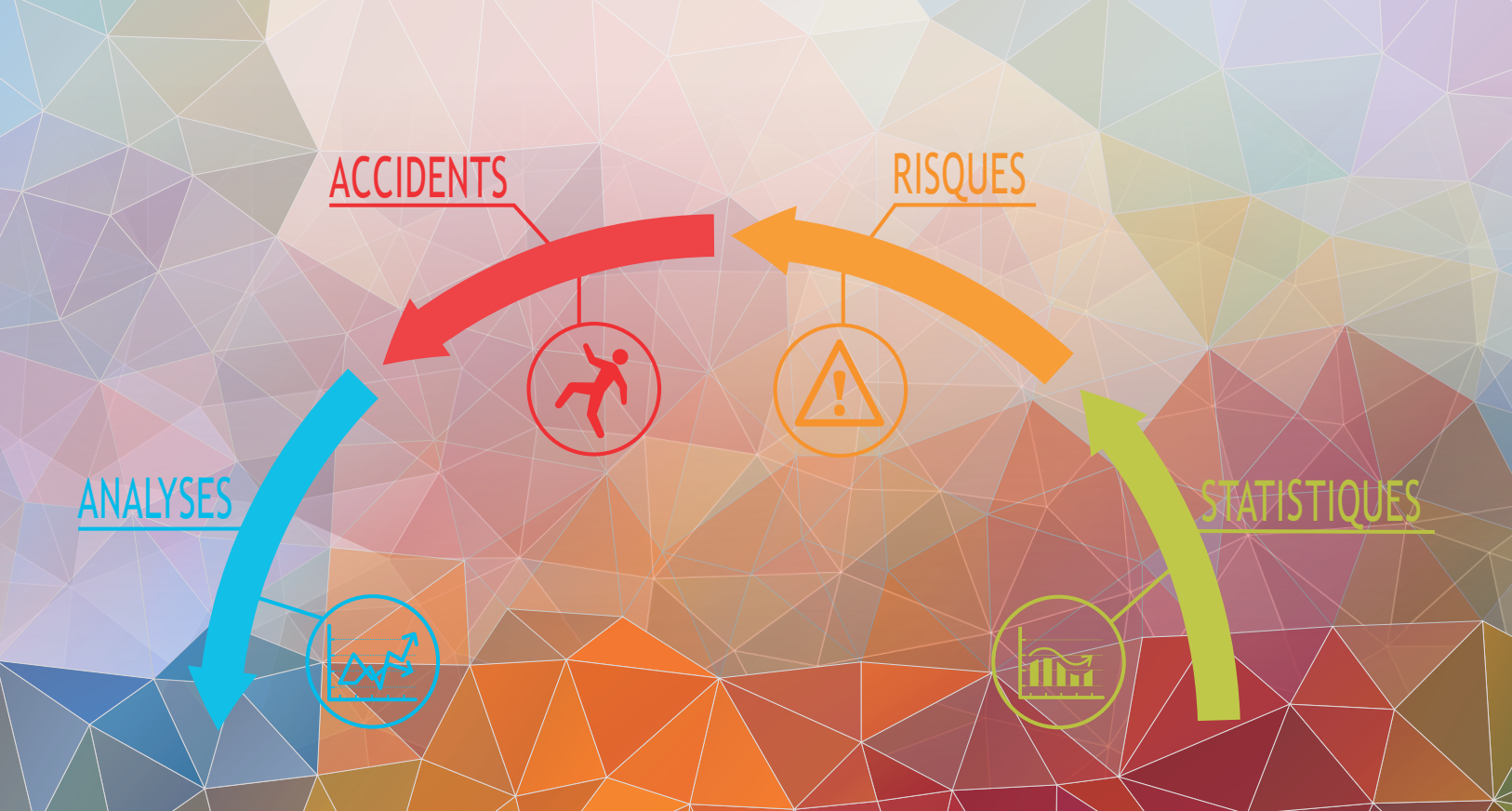
VERGLAS, NEIGE : LE SMÉDAR S'ÉQUIPE

Les services de l'exploitation ont fait l'acquisition d'équipements de déneigement et de salage, très utiles pour l'hiver, afin d'éviter tout risque d'accident, de glissade et de chute.

Déjà opérationnel sur le quai de transfert et la plateforme de compostage de Saint-Jean-du-Cardonnay, le dispositif se compose d'une lame de déneigement. Celle-ci est fixée à l'avant du tracteur et utilisée uniquement en cas de neige au sol. Une saleuse "de type voirie", avec un disque d'épandage sur 3 mètres, est crochée à l'arrière, en cas de verglas.

La plateforme de compostage a été équipée en priorité. En effet, de nombreux ruissellements s'écoulent sur le site et gèlent par températures négatives. Le système permet d'agir rapidement et avec efficacité pour assurer la sécurité des agents du Smédar, mais également celle des collecteurs.





EXERCICES AVEC LE SDIS 76

Dans le but d'affiner le plan d'organisation interne que le Smédar a rédigé en concertation avec le SDIS de la Seine-Maritime, un exercice "test" de sauvetage de victimes par des voies



non accessibles a été réalisé sur l'écopôle Vesta. Deux scénarios ont été élaborés :

- ➔ sauvetage d'une personne tombée dans la fosse de l'UVE,
- ➔ sauvetage d'une personne victime d'un malaise dans la cabine des pontiers mâchefers.

Comme sur tout site industriel, le service sécurité travaille au quotidien à l'anticipation d'éventuels incidents grâce aux formations, à la création de fiches "réflexes" ou encore aux rappels des consignes concernant le port des équipements de protection individuelle (EPI).

LA NORME ISO 14 001, NOUVELLE VERSION

La norme ISO 14 001 fait sa mue ! Dès 2016, le Smédar a engagé la réflexion afin de passer à la "version 2015" de la norme ISO 14 001, en avance de deux ans sur l'échéance imposée. Une nouvelle politique environnementale a été définie, comportant des axes prioritaires déclinés ensuite dans tout le Système de Management Environnemental du Syndicat. Le site de Saint-Jean-du-Cardonnay et l'écopôle Vesta, dans leur intégralité, sont certifiés.

Plus exigeante, la nouvelle norme est mise en place en tenant compte de la stratégie globale du Syndicat et s'avère plus opportuniste dans l'évaluation des risques. À tous les niveaux, les acteurs sont davantage responsabilisés. Quatre jours d'audits sur les sites ont été nécessaires pour évaluer l'existant et le faire évoluer, et deux jours et demi supplémentaires le seront pour valider officiellement le passage à la nouvelle version.



LA COMMUNICATION, UN ENJEU FACE AU CHANGEMENT

Informé, modifier les comportements et accompagner le développement du recyclage constituent la feuille de route des communicants qui participent ainsi activement au bon fonctionnement du Smédar.

L'année 2016 restera marquée par la préparation et le lancement d'un important plan de communication dédié aux nouvelles consignes de tri. Cette campagne d'information était en lien avec les travaux conséquents de modernisation du centre de tri. Le nouveau process, d'une capacité de traitement plus importante, permet le tri de tous les plastiques. Pour rentabiliser les investissements inhérents à ce nouveau dispositif, il est important que les taux de tri des déchets augmentent significativement. La communication constitue donc un enjeu majeur pour convaincre et faciliter l'adhésion des habitants au projet.



LES NOUVEAUX EMBALLAGES MIS EN SCÈNE

Parler des déchets ne semble pas toujours très attrayant. Et pourtant ! Grâce à des couleurs vives, des formes modernes et un ton décalé, la campagne d'information sur les nouvelles consignes de tri a été bien perçue par la population. Chaque habitant a reçu dans sa boîte-aux-lettres un courrier co-signé par le Président du Smédar et le Président de l'établissement intercommunal de son secteur. Dans une enveloppe colorée, étaient glissés également un nouveau "mémo-tri" et une édition spéciale du journal Détri'Astuces. Des illustrations 3D ont été créées, présentant les nouveaux emballages en drôles de personnages. "Youpi, c'est mon tour !", "Enfin recyclé !". Sur les affiches ou à la radio, les emballages se mettent à parler et cela a interpellé les journalistes. Pour preuve les nombreux articles parus à la suite de cette campagne.

DES SUPPORTS D'INFORMATION DIVERSIFIÉS :

- Distribution postale, trois fois par an, d'une lettre d'information intitulée Détri'Astuces auprès des 270 000 foyers du périmètre du Smédar (cinq éditions soit une par collectivité adhérente) ;
- Campagnes d'affichage : sur les bus de l'agglomération de Rouen et sur les camions de collecte des déchets de Dieppe. La diffusion des affiches est également relayée par les 164 mairies ;
- Des spots radio sur les ondes d'NRJ, Chérie FM et Nostalgie ;
- De nombreux articles et publi-reportages dans la presse écrite ;
- Edition de plaquettes et de guides distribués lors des manifestations ;
- Des courriers personnalisés accompagnés d'un guide de tri pour les nouveaux habitants.



RÉTROSPECTIVES EN IMAGES

Les animations événementielles ont rythmé l'année. Petit tour d'horizon des manifestations les plus marquantes :



Projection du film "Be-Polar" au cinéma Omnia de Rouen

Film d'animation réalisé suite à un concours d'écriture destiné aux collégiens.

ACTIONS DE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

	Nombre d'actions	Nombre de contacts
Animations "jeune public" (scolaires et centres de loisirs)	426	10 729
Animations auprès d'associations, de publics relais, d'organismes de formation ou d'établissements spécialisés, sur les marchés...	55	1 842
Journées de porte-à-porte (entretien à domicile auprès des habitants)	102	2 333
Visites d'équipements (centre de tri et UVE)	118	2 501
Manifestations, stands d'information	46	17 353
TOTAL	747	34 758



Rallye organisé à Montville

400 enfants ont participé à un rallye sur le thème du tri et de la réduction des déchets.



Une campagne d'affichage sur le métro

Le Smédar a réalisé un covering complet d'une rame de métro à l'occasion du lancement de l'extension des consignes de tri.



Animation de quartier

Reloqué aux couleurs du tri sélectif, le mur d'escalade a attiré de nombreux sportifs en herbe.



Théâtre Forum à l'école de Blainville-Crevon

Intervention de comédiens professionnels auprès des élèves qui se sont investis toute l'année dans un projet.



Normandiebulle Festival de la BD de Darnétal

Création de carnets à dédicaces, confectionnés à partir chutes de papiers et d'anciennes affiches.

UNE NOUVELLE ÉTAPE POUR LE TRI

Attendue par les habitants en quête de simplicité, l'extension des consignes de tri à **TOUS les emballages doit permettre d'augmenter les performances et d'optimiser le recyclage des déchets. Dans ce cadre, la tarification incitative à 0 € la tonne a été maintenue en 2016.**

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Premiers maillons de la chaîne du recyclage, les habitants du périmètre du Smédar ont la possibilité de trier, grâce à des modes de collecte différents selon leur secteur de résidence : en porte-à-porte, dans les milieux urbains et pavillonnaires ou en apport volontaire, dans les secteurs plus ruraux, le centre-ville de Rouen ou dans les zones d'habitat dense. Dans la plupart des cas et quel que soit le mode de collecte, le verre est récupéré séparément dans des bacs ou des colonnes réservés à ce matériau.

25 817 tonnes d'emballages et de papiers ont été triés en 2016, soit 0,6 % de moins qu'en 2015. 50 % des déchets ménagers sont pourtant recyclables, mais seulement 20 % sont triés. Une marge de progression existe ! Pour cela, depuis le mois d'octobre 2016, le Smédar propose aux habitants de trier **TOUS** les emballages et les papiers. Une extension des consignes très attendue par la population et rendue possible grâce à la modernisation du centre de tri.

Ainsi, en complément des déchets recyclables figurant déjà sur le mémo-tri, peuvent désormais être jetés dans le sac, le bac ou le conteneur de tri les pots, boîtes, sachets, films et barquettes en plastique. De plus, les capsules de café et de thé en aluminium sont également acceptées et envoyées vers une nouvelle filière de recyclage.

QUE DEVIENNENT LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS ?

Séparés par familles de matériaux, les emballages et les papiers sont envoyés vers des filières industrielles de valorisation, propres à chaque matériau. Le Smédar privilégie autant que possible les entreprises situées dans la région Normandie.

DES RECETTES INDEXÉES SUR LES PERFORMANCES DE TRI

Bénéfique pour l'environnement grâce aux économies de ressources naturelles, le tri des déchets permet également de réduire les dépenses pour les collectivités puisque le Smédar maintient depuis 2012, un tarif de traitement pour les déchets recyclables à 0 € par tonne. Cette politique tarifaire est possible grâce aux soutiens financiers versés par les éco-organismes et aux recettes générées par la vente des matériaux recyclables.

Signé le 27 juillet 2011, entre le Smédar et la société agréée Éco-Emballages pour une durée de six ans, le "barème E" prévoit le versement de soutiens financiers aux collectivités, évolutifs en fonction des performances de tri des habitants. Additionnés aux recettes de la vente des matériaux, l'ensemble compense les charges de transport et de traitement du centre de tri, ainsi que les charges fonctionnelles affectées à ce centre de coûts. En 2016, le produit de la vente des matériaux s'est ainsi élevé à 2,32 millions d'euros et les soutiens financiers à 2,69 millions d'euros. Toutes ces recettes pourraient toutefois être encore plus élevées si les performances étaient supérieures.

De plus, l'éco-organisme Écofolio a reversé au Smédar des soutiens à la valorisation, pour chaque tonne de papiers recyclés. Agréé par les pouvoirs publics, l'éco-organisme fonctionne sur le principe de la "REP", Responsabilité Élargie du Producteur et a ainsi pour objectif de collecter auprès des émetteurs d'imprimés, une contribution destinée à réduire les coûts de prise en charge pour les collectivités. Le montant perçu par le Smédar, 504 129 € en 2016, correspond aux performances de tri de l'année précédente.

13 294 TONNES DE VERRE RECYCLÉ

Recyclé à 100 % et à l'infini, le verre collecté est acheminé vers la plateforme de transit de Saint-Jean-du-Cardonnay afin d'être regroupé, puis rechargé dans des camions de transport pour rejoindre l'usine de recyclage, SIBELCO, située près du Havre. Les performances de tri du verre stagnent par rapport à 2015, mais restent très variables selon les secteurs géographiques. Elles s'échelonnent de 20,36 à 41,14 kg par an et par habitant en 2016.



DÉCHETS RECYCLABLES, COÛTS ET RECETTES

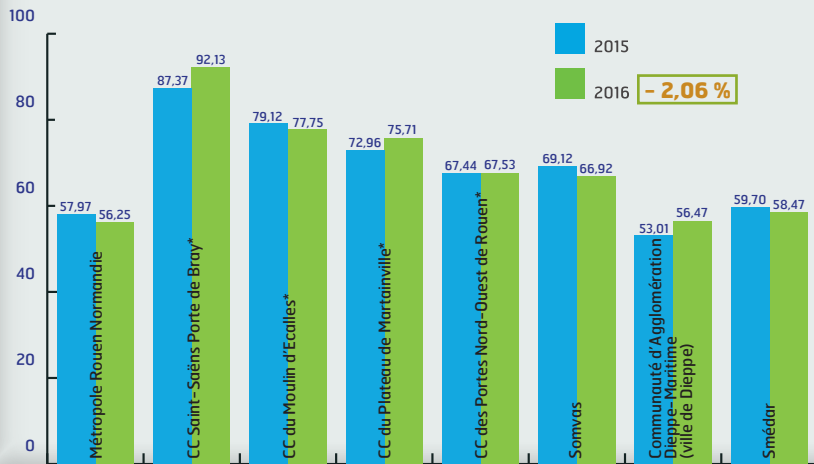
Dépenses dont	6 074 K€	Recettes dont	5 900 K€
Charges de transport	234	Traitement	81
Charges de traitement (tri et affinage)	3 800	Ventes/Valorisation	2 108
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	1 321	Soutiens des éco-organismes*	3 362
Charges de financement	719	Recettes diverses	349
Tonnages traités (verre inclus)		39 111 T.	
Coût à la tonne (dépenses/tonnages)		155 €	

* Éco-Emballages et Écofolio



QUANTITÉS DE DÉCHETS RECYCLABLES COLLECTÉS PAR COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES (en kg/hbt/an, hors erreurs et souillures)

Ces données sont à moduler dans l'interprétation selon le type d'habitat



* À noter : au 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la loi NOTRE, les CC du Moulin d'Écalles, des Portes Nord-Ouest de Rouen et du Plateau de Martainville ont fusionné et créent désormais la CC Inter-Caux-Vexin. Les communes de l'ex-CC Saint-Saëns Porte de Bray ont rejoint la CC Bray-Eawy, qui adhère au Smédar en représentation-substitution de ces communes.



100 % TRIÉES ET RECYCLÉES !

Toutes les collectes de déchets recyclables ont été valorisées pendant les travaux de modernisation du centre de tri, dans le cadre de conventions avec des collectivités partenaires, en sous-traitance auprès d'une entreprise privée ou stockées en balles, avant d'être triées au premier trimestre de l'année 2017. Une partie des collectes a également été triée par le Smédar sur un centre de tri réhabilité.

LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

- Papiers : UPM Kymmene
Chapelle Darblay (76)
- Acier, Aluminium : Norval (76)
- Cartons : Veolia (76)
- Plastique : Valorplast (92)
- Verre : Sibelco (76)
- Briques alimentaires : Revipac (75)
- Gros de magasin : Ecophyse (37)
GDE Normandie (76)
FCR Environnement - Paprec (44)

RECORD ATTEINT POUR LES DÉCHETS VERTS

Broyés, retournés puis décomposés, les déchets verts retrouvent une seconde vie sous la forme d'une matière fertilisante commercialisée sous l'appellation "compost vert, NF U44-051".

Pour traiter les déchets verts collectés en déchetterie ou à domicile sur certains secteurs, le Smédar dispose de deux unités de compostage situées à Saint-Jean-du-Cardonnay et à Cléon, et d'un site de transfert et de broyage implanté à Boos. Grâce aux broyeurs et au retourneur d'andains, les phases de fermentation et de maturation sont très rapides. Quelques mois seulement suffisent avant de cribler la matière en trois fractions, suivant les utilisations. Vendu en vrac ou en sac, le compost est une excellente alternative aux engrais chimiques. Utilisable chez les particuliers, il séduit également des agriculteurs de plus en plus nombreux.

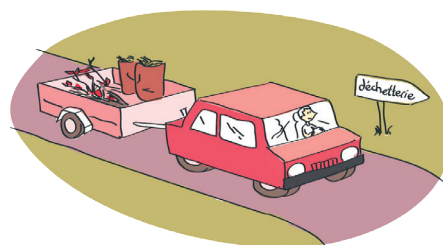


DES MOUTONS À SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY

La politique de management environnemental s'applique aussi sur la plateforme de compostage de Saint-Jean-du-Cardonnay, certifiée ISO 14 001. Des moutons ont investi le talus qui longe la route de Maromme. Cette solution d'éco-pâturage est idéale pour l'entretien de ces 4500 m² d'espaces verts difficiles d'accès. Elle s'inscrit dans la politique de développement durable du Smédar.

DES FILIÈRES COMPLÉMENTAIRES

En amont des opérations de compostage, une séparation des branchages est réalisée. Ce bois, ainsi que les refus de crible (fraction supérieure à 30 millimètres) sont vendus à des industriels pour une utilisation en chaufferie biomasse. En 2016, 2 505 tonnes de bois-énergie ont ainsi pu être valorisées. Par ailleurs, le Smédar poursuit son expérimentation de méthanisation à partir de tontes de gazon acheminées sur une ferme située à Bois-Guilbert. Les tontes concernées proviennent uniquement de la déchetterie partenaire de Montville, aménagée pour permettre aux usagers de séparer les tontes des autres déchets verts.



VALENSEINE, LES DÉCHETS VERTS

Chiffre d'affaires HT

Apports de déchets verts (Secteur professionnel)	3 985 tonnes	164 249 €
Vente de sacs de 50 litres de compost	11 467 sacs	31 326 €
Vente de vrac de compost 0-10, 0-25 mm	17 635 tonnes	83 450 €
Commercialisation du "bois énergie"	2 505 tonnes	64 828 €



SUCCÈS DU FILM DOCUMENTAIRE

Dans le cadre de l'émission "Le magazine de l'industrie", LCN - La Chaîne Normande a réalisé en juin 2016 un reportage TV d'une durée de 15 minutes, consacré au compostage des déchets verts sur les plateformes du Smédar.

Disponible sur la chaîne YouTube du Smédar, le film a déjà enregistré plus de 6 000 vues !

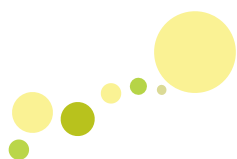


Pour découvrir l'émission, flashez ce code !

AMÉLIORER L'ACCUEIL DU PUBLIC

Le bardage extérieur du chalet d'accueil a été rénové. Posées sur une ossature bois, les lames de clin PVC se montent par emboîtement. Cette seconde peau protège le bois du chalet des intempéries et la lame d'air (air contenu entre les deux matériaux) améliore l'isolation du bâtiment. L'entretien ne se fait plus avec l'application d'une lasure tous les ans mais par un simple nettoyage au jet d'eau.

Cet investissement permet donc de faire des économies de maintenance, améliore les conditions de travail des agents et les conditions d'accueil des personnes qui viennent acheter du compost.



DÉCHETS VERTS, COÛTS ET RECETTES

Dépenses dont	3 573 K€	Recettes dont	3 344 K€
Charges de transport	858	Traitement	3 175
Charges de traitement (compostage)	1 229	Ventes/Valorisation	78
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	1 103	Recettes diverses	91
Charges de financement	383		
Tonnages traités		71 078 T.	
Coût à la tonne (dépenses/tonnages)		50 €	

LES DÉCHETS VERTS RÉCEPTIONNÉS (EN TONNES)

	2014	2015	2016	Variation 2015/2016
Déchets verts des habitants	66 900	60 919	61 938	+1,67 %
Déchets verts des services techniques, des entreprises et des associations	8 855	7 082	8 983	+26,84 %
Tontes de gazon collectées en déchetteries	138	111	157	+41,44 %
TOTAL	75 893	68 112	71 078	+4,35 %

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Ordures ménagères, déchets d'activités de soins, déchets industriels et commerciaux banals... 315 320 tonnes de déchets ont été valorisés en énergie et mâchefers.



UNE COMBUSTION À 850°C

L'unité de valorisation énergétique (UVE) du Smédar est un équipement incontournable pour l'arrondissement de Rouen. Inaugurée en 2000, l'UVE permet d'éliminer les déchets non recyclés, dans un cadre respectueux de l'environnement. Environ deux cents camions de collecte se présentent chaque jour dans le hall de déchargement de l'unité. Placés en tête de l'une des quatorze travées dédiées à l'évacuation des déchets, ils déversent les ordures ménagères et les déchets industriels et commerciaux banals dans la fosse, d'une capacité de stockage de 20 000 m³.

Un pontier, positionné dans une cabine, actionne un grappin afin de délester la zone de vidage. Il mélange les déchets dans la fosse et alimente les trois trémies des fours.

À plus de 850°C, les déchets sont incinérés durant une heure. Les fours fonctionnent en auto-combustion, ce qui signifie d'une part, qu'une faible quantité de fioul est consommée (uniquement pour le démarrage et l'arrêt des

fours) et d'autre part, que l'alimentation doit être régulière, constante et homogène.

L'unité valorise également les déchets d'activités de soins, qui sont réceptionnés séparément. Une zone aménagée spécifiquement permet de les acheminer jusqu'aux trémies des fours, sans aucune manipulation par les agents du site. Les bacs prêtés aux établissements hospitaliers servent ainsi de contenants jusqu'à l'élimination finale. 3 147 tonnes de DASRI ont été valorisées en 2016.

LES MÂCHEFERS UTILISÉS DANS LE BTP

69 985 tonnes de mâchefers ont été valorisés en 2016, soit environ une tonne pour cinq tonnes de déchets incinérés. Scories récupérées en sortie de fours, elles sont plongées dans un bassin d'eau froide, puis stockées dans une fosse interne à l'usine, avant de rejoindre, via des convoyeurs, l'unité de traitement des mâchefers (UTM).

Cette unité permet de récupérer les métaux ferreux et non-ferreux, d'extraire les gravats, les encombrants et d'assurer une granulométrie homogène du mâchefer (entre 0 et 40 mm), revendu en tant que remblai ou sous-couche routière aux entreprises du BTP.

VALENSEINE, COMMERCIALISATION DU MÂCHEFER

Tonnage	Chiffre d'affaires H.T.
69 985	114 055 €

INCINÉRABLES, COÛTS ET RECETTES

Dépenses dont	37 894 K€	Recettes dont	38 673 K€
Charges de transport	2 026	Traitement	27 832
Charges de traitement (incinération)	20 667	Ventes/Valorisation	7 409
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	5 834	Soutiens des éco-organismes	1 117
Charges de financement	9 367	Recettes diverses	2 315
Tonnages traités	315 320 T.		
Coût à la tonne (dépenses/tonnages)	120 €		



REJETS ATMOSPHÉRIQUES DE DIOXINES ET FURANNES (EN NG I-TEQ/NM³)

Ligne 1		Ligne 2		Ligne 3		Seuil (**)
1 ^{ère} campagne	2 ^e campagne	1 ^{ère} campagne	2 ^e campagne	1 ^{ère} campagne	2 ^e campagne	--
0,0028	0,0006	0,0046	0,0010	0,0015	0,0034	0,1000

(**) : Seuil fixé par l'arrêté préfectoral du 06/06/2013 concernant la DAE de Vesta



HAUTE TECHNOLOGIE POUR L'ÉPURATION DES FUMÉES

Une attention particulière est portée au traitement des fumées. Chacune des trois lignes de traitement est équipée d'un électrofiltre, dédié à la collecte des cendres volantes. Un adsorbent et un filtre à manches, placés dans le prolongement, permettent l'épuration des dioxines-furannes, des métaux lourds et des gaz acides. Enfin, une tour catalytique opère la réduction des oxydes d'azote.

Des capteurs, placés à la base de chaque conduit d'échappement des fumées, enregistrent en continu les émissions atmosphériques. Ils sont

associés à des analyseurs Carbone Organique Total (COT), valeur référence qui réunit toutes les combinaisons de carbone, dont le CO₂.

L'ensemble de ce procédé évoluera dans les prochains mois, au bénéfice d'un système de traitement des fumées, dit "sec". La chaux injectée pour le traitement des acides au niveau de l'adsorbent sera remplacée par du bicarbonate de sodium. Moins de résidus d'épuration des fumées à éliminer, moins d'eau consommée et de gaz utilisé dans la tour catalytique, les avantages seront multiples.

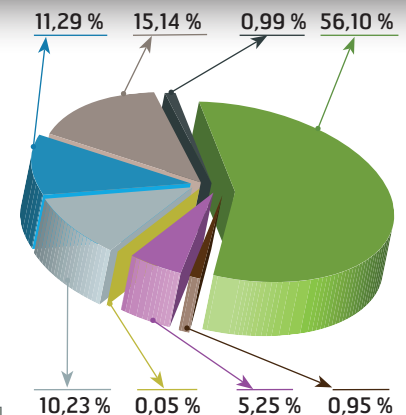
QUANTITÉS DE MÉTAUX VALORISÉS (EN TONNES)

Métaux ferreux issus de l'incinération	5 940
Métaux non-ferreux issus de l'incinération	291
Féailles	4 594
Total	10 825

RÉPARTITION DES APPORTS À L'UVE VESTA (EN TONNES)

Ordures ménagères des habitants du périmètre du Smédar	176 908	
Déchets des services techniques municipaux	3 002	
Tout-venant incinérable de déchetteries	16 544	
Déchets des associations	144	
UTE, refus de tri	32 256	
Ordures ménagères des collectivités clientes (via Valenseine)	35 588	2 908 235 €
Déchets industriels banals, médicaments et déchets des services techniques (via Valenseine)	47 731	3 540 383 €
Déchets d'activités de soins (via Valenseine)	3 147	1 016 481 €
Total	315 320	

Valenseine
Chiffre
d'affaires HT



- Ordures ménagères des habitants du périmètre du Smédar (56,10 %)
- Déchets des services techniques municipaux (0,95 %)
- Tout-venant incinérable de déchetteries (5,25 %)
- Déchets des associations (0,05 %)
- UTE, refus de tri (10,23 %)
- Ordures ménagères des collectivités clientes (via Valenseine) (11,29 %)
- Déchets industriels banals (via Valenseine) (15,14 %)
- Déchets d'activités de soins (via Valenseine) (0,99 %)

DE L'ÉNERGIE DURABLE

Chaque jour, l'incinération permet de valoriser 1000 tonnes de déchets en électricité et en énergie thermique.

10 000 LOGEMENTS CHAUFFÉS

Associer élimination des déchets et production d'énergies, c'est le défi que relève le Smédar avec près de 100 000 habitants alimentés en électricité et 10 000 logements chauffés chaque année. Alors que la loi de transition énergétique du 17 août 2015 incite au développement des réseaux de chaleur et promeut les énergies "vertes", le syndicat poursuit son action engagée il y a seize ans.

L'unité de valorisation énergétique bénéficie d'aménagements afin de permettre une production combinée et simultanée d'électricité et de chaleur. Elle produit autant d'électricité que 37 éoliennes réunies. Depuis 2013, 10 000 logements des communes de Petit-Quevilly et de Grand-Quevilly, soit plus de 20 000 habitants, sont chauffés grâce à l'unité de valorisation énergétique.

La chaleur dégagée lors du processus d'incinération des déchets permet de produire de la vapeur haute pression. Dirigée vers le groupe turbo-alternateur de l'usine, l'essentiel de la vapeur permet la production d'électricité. 113 245 MWh d'électricité ont été vendus en 2016.

Une partie de la vapeur acheminée vers la turbine est soutirée et envoyée vers une Station Thermique Process (STP). La turbine étant déjà équipée d'une extraction contrôlée, la récupération de la vapeur moyenne pression est facilement opérée à 6 bars et 190°C.

Composée de trois échangeurs de type tubulaire, la STP a pour objet de chauffer les

1 500 m³ d'eau circulant dans l'ensemble du réseau, d'une longueur de 23 km de tuyaux (11,5 km aller et 11,5 km retour). La température atteint jusqu'à 110°C sur le trajet aller, jusqu'aux sous-stations de livraison situées dans les chaufferies des clients. Celles-ci sont aménagées afin de réceptionner la chaleur et échanger les calories avec l'eau du réseau secondaire.

Sur le trajet retour, vers la station thermique de l'unité de valorisation énergétique, la température de l'eau redescend aux alentours de 75°C. 78 371 MWth ont livrés aux clients du réseau de chaleur en 2016.

UN INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE ET FINANCIER

Le réseau de chaleur "Vésuve", apporte ainsi une énergie durable et locale aux clients du Smédar, qui économisent chaque année des quantités importantes de fioul et de gaz, pour un bénéfice environnemental de 8 000 tonnes équivalent pétrole et 14 000 tonnes équivalent CO₂.

Outre les aspects écologiques, l'intérêt du réseau de chaleur est également financier pour les collectivités et bailleurs clients du Smédar. Le prix de l'énergie ne subit plus les variations des cours mondiaux des combustibles fossiles, dont les stocks s'épuisent.

VERS LE RENOUELEMENT DU MARCHÉ D'EXPLOITATION EN 2018

Arrivé à échéance, le marché d'exploitation de l'unité de valorisation énergétique Vesta est actuellement en cours de renouvellement. Une entreprise sera choisie au cours du premier trimestre de l'année 2018, avec pour objectif de maîtriser les coûts du service, tout en garantissant une prestation de qualité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU RÉSEAU DE CHALEUR

Le budget du réseau de chaleur est destiné à rendre compte de tous les mouvements financiers et comptables liés à sa construction et à son exploitation.

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé
Recettes	3 401 656 €
Dépenses	3 303 579 €
Résultat de l'exercice	98 077 €
Résultat antérieur	/
Résultat final	98 077 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT

	Réalisé
Recettes	2 049 341 €
Dépenses	1 785 736 €
Résultat de l'exercice	263 605 €
Résultat antérieur	- 582 643 €
Résultat final	-319 038 €

	Reports
Recettes	/
Dépenses	61 611 €
Solde des reports	61 611 €
Solde global à financer	-380 649 €

Résultat global -282 572 €





DES PISTES D'OPTIMISATION

Le conseil scientifique du Smédar œuvre également pour une optimisation de la gestion et de la valorisation des déchets ménagers, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Élu en 2014 pour une nouvelle mandature, les scientifiques, chercheurs, membres d'associations et élus locaux poursuivent le travail engagé. Le conseil scientifique a pour mission d'être force de propositions, en s'appuyant sur les expériences et les connaissances de ses membres.

Les travaux actuels concernent notamment l'amélioration de la qualité du mâchefer et l'optimisation de son utilisation dans le cadre d'une collaboration avec l'université de Picardie Jules Verne.

LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE DU SMÉDAR EN CHIFFRES

LE RÉSEAU DE CHALEUR C'EST :

78 371 MWth
de chaleur livrée

23 KILOMÈTRES
de tuyaux pour alimenter les sous-stations
des clients du Smédar du réseau de chaleur

1 500 M³ D'EAU
circulant dans le réseau, avec une température de
départ atteignant 110 °C



LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE C'EST :

113 245 MWh
d'électricité vendue

1 TURBINE
d'une puissance de 32 mégawatts
pour la production d'électricité

37 ÉOLIENNES

Ce serait le nombre nécessaire d'éoliennes pour assurer une production d'électricité équivalente à celle de l'UVE Vesta

LES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES

Si la gestion des 22 déchetteries situées sur le périmètre du Smédar relève de la compétence des intercommunalités adhérentes, le syndicat mixte reste responsable du traitement des déchets déposés par les habitants.

Signataire des contrats avec les éco-organismes chargés de l'enlèvement des déchets soumis à une REP (Responsabilité Élargie du Producteur), le Smédar exploite également une Unité de Traitement des Encombrants qui permet d'extraire la part valorisable des bennes de "tout-venant" non directement incinérable. Le Smédar apporte son soutien aux collectivités adhérentes et les accompagne dans l'aménagement des déchetteries, le renouvellement de la signalétique et propose des formations aux gardiens.

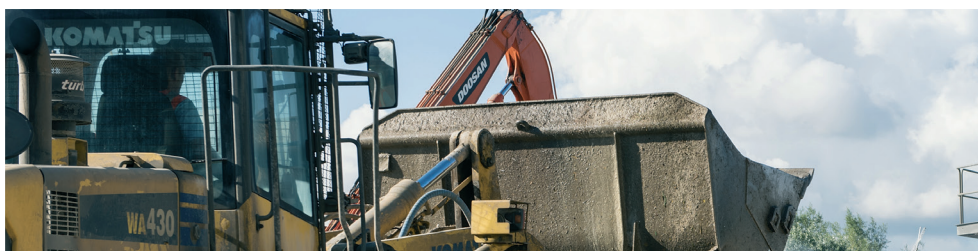
UN GUIDE "GARDIEN"

Parce que le métier de gardien de déchetterie a beaucoup évolué ces dernières années et en raison de la mise en place progressive de nouvelles filières, le Smédar a édité un guide pratique pour faciliter le travail des agents chargés d'orienter les usagers sur le site. Ce dernier est présenté sous la forme d'un classeur dont les fiches sont adaptées à chaque déchetterie, en fonction des déchets acceptés.



LES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES (EN TONNES)

Déchets verts	26 848
Tout-venant incinérable	16 544
Tout-venant non directement incinérable	25 763
Gravats	25 536
Pneumatiques	185
Déchets Diffus Spécifiques (dont ceux de la filière Éco-DDS)	628
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	459
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	3 353
Amiante	119



VALENSEINE, LES APPORTS DE GRAVATS ET DE DÉCHETS NON INCINÉRABLES

Quantité	Chiffre d'affaires HT
776 tonnes	72 837 €

DÉCHETS NON INCINÉRABLES, COÛTS ET RECETTES (ENCOMBRANTS, TOUT-VENANT...)

Dépenses dont	4 321 K€	Recettes dont	6 085 K€
Charges de transport	909	Traitement	4 201
Charges de traitement (tri, incinération ou stockage)	2 096	Ventes/Valorisation	995
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	1 049	Soutiens	734
Charges de financement	267	Recettes diverses	155
Tonnages traités		32 256 T.	
Coût à la tonne (dépenses/tonnages)		134 €	

LES DÉCHETS DANGEREUX ET LES PNEUS

Appelés DDS pour Déchets Diffus Spécifiques, les déchets présentant un danger pour la santé ou l'environnement doivent être apportés en déchetterie. Certains d'entre eux font, depuis janvier 2014, l'objet d'une filière de reprise spécifique, organisée par Éco-DDS, et donnent lieu au versement de soutiens financiers. Les autres déchets sont acheminés vers des sites de traitement spécialisés. Sur 675 tonnes de déchets dangereux des 22 déchetteries, 305 tonnes ont été prises en charge par l'éco-organisme. Concernant les pneumatiques, sept déchetteries (six nouvelles en 2016) acceptent désormais ce type de déchets qui peut être recyclé en granulats pour revêtement d'aires de jeux par exemple.



LES MEUBLES ET L'ÉLECTROMÉNAGER

Le nombre de déchetteries équipées de bennes pour Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) est en augmentation. Avec les quatre nouvelles bennes installées en 2016, ce sont au total 13 déchetteries qui sont concernées. Eco-Mobilier, chargé de la reprise des meubles, a recyclé ou valorisé 3 353 tonnes de DEA contre 2 195 tonnes en 2015. En septembre 2017, la déchetterie de Croix-Mare sera pourvue d'une benne Éco-Mobilier et également d'une benne pour les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Filière plus ancienne, la collecte des DEEE a progressé de +8,24 % par rapport à l'an passé. Au total, la quantité prise en charge par Éco-Systèmes en 2016 s'élève à 459 tonnes (5 déchetteries sous contrat avec le Smédar), améliorant de fait le bilan environnemental. Ainsi, le recyclage des métaux et des plastiques a permis une économie de 588 barils de pétrole brut et de 2 522 tonnes de CO₂ émises dans l'atmosphère.

DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES, COÛTS ET RECETTES

Dépenses dont	262 K€	Recettes dont	344 K€
Charges de transport	/	Traitement	302
Charges de traitement (valorisation matière)	190	Ventes/Valorisation	/
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	61	Soutiens	34
Charges de financement	11	Recettes diverses	8
Tonnages traités (hors tonnages pris en charge directement par Éco-DDS)	370 T.		
Coût à la tonne (dépenses/tonnages)	708 €		

GRAVATS, COÛTS ET RECETTES

Dépenses dont	1 163 K€	Recettes dont	509 K€
Charges de transport	818	Traitement	496
Charges de traitement (stockage)	54	Ventes/Valorisation	/
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	209	Soutiens	/
Charges de financement	82	Recettes diverses	13
Tonnages traités (dont gravats pris en charge par Valenseine et services techniques)	26 475 T*.		
Coût à la tonne (dépenses/tonnages)	44 €		

* Y compris gravats des services techniques, des entreprises et des associations.



LE TRANSPORT ET LES QUAIS DE TRANSFERT

Maillon essentiel de la chaîne logistique pour l'acheminement des déchets vers les unités de valorisation, les quais de transfert regroupent les collectes de déchets des secteurs les plus éloignés.



SIX QUAIS DE TRANSFERT

L'organisation collecte-transport-traitement, passe par l'exploitation de quais de transfert, gérée par le Smédar. Il en existe six sur le périmètre du Smédar : Villers-Ecalles, Montville, Cléon, Dieppe, Boos et Saint-Jean-du-Cardonnay.

Situés dans des secteurs stratégiques (communes éloignées, proximité des grands axes de circulation...), ils réceptionnent les déchets apportés par les collecteurs : ordures ménagères, déchets ménagers recyclables, déchets verts et autres incinérables.

Le recours aux quais de transfert comporte de nombreux avantages. Ils permettent en effet de limiter les coûts de transport pour les collectivités adhérentes au Smédar mais également de réduire le temps d'attente des camions venant décharger au centre de tri et à l'unité de valorisation énergétique.

Pour être valorisés, les déchets doivent être transportés depuis les quais de transfert vers les équipements adaptés. C'est la mission du service transport, qui emploie 13 agents (dont 10 chauffeurs).

Les déchets sont chargés dans les camions semi-remorques. Une benne pleine transporte l'équivalent de 2,5 bennes à ordures ménagères.

Les chauffeurs effectuent, de plus, les rotations entre les 22 déchetteries et les unités de valorisation. Le Smédar dispose ainsi de 320 bennes de déchetteries, dont les volumes oscillent entre 12 et 40 m³. Au total, 6 844 rotations ont été réalisées en régie en 2016.

La flotte de véhicules est constituée de huit véhicules à bras hydraulique (sept camions de 26 tonnes et un camion de 32 tonnes équipé d'une grue), de trois tracteurs routiers de 19 tonnes, d'une remorque à benne, de cinq semi-FMA, de deux semi-travaux publics pour le transfert des gravats et enfin quatre semi-compactrices.

TRAVAUX ET SÉCURITÉ SUR LE QUAIS DE MONTVILLE

De nouveaux équipements permanents ont été créés sur le quai de transfert de Montville afin d'accéder en sécurité à certaines installations, notamment le pont roulant.

En collaboration avec le service sécurité, les agents du service travaux ont notamment fabriqué et installé une échelle à crinoline ainsi que des plateformes d'accès.

L'échelle à crinoline permet d'accéder au pont roulant afin de réaliser des opérations d'entretien et de dépannage dans des conditions de sécurité optimisées.

Une nouvelle ligne de vie a également été installée par un prestataire. Ce dispositif est utilisé afin de réaliser des travaux en hauteur et permet à l'agent de maintenance de s'y attacher afin d'éviter une chute éventuelle.

L'ensemble des dispositifs de sécurité installés sur le quai de transfert de Montville ont aussi été réalisés sur le quai de Cléon.

FERMETURE DU QUAIS DE TRANSFERT DE DIEPPE

Suite aux dégâts causés par des intempéries, une étude a été menée sur le quai de transfert de Dieppe (Rouxmesnil-Bouteilles) pour mesurer la solidité de l'ouvrage. À la lecture des conclusions, il a été décidé, par la Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime, de fermer ce site qui lui appartient. Les déchets sont désormais transférés sur un site privé et continuent d'être acheminés vers l'écopôle. Le Smédar travaille activement à la réalisation d'un nouveau quai de transfert dans ce secteur. Le terrain est déterminé et les études sont lancées.



TRANSPORT, COÛTS ET RECETTES

Dépenses dont	5 748 K€	Recettes dont	5 231 K€
Charges directes (marchés, régie)	2 654	Redevances	4 827
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	3 011	Soutiens	34
Charges de financement	83	Recettes diverses	370



MODERNISATION DES PONTS-BASCULES DE L'ÉCOPÔLE

En 2016 a débuté le chantier de modernisation des ponts-basculés. Ces équipements vieillissants étaient devenus difficiles à entretenir.

L'exploitation de la pesée est restée pleinement opérationnelle pendant les travaux. Après les ouvrages de génie civil, se sont succédés les opérations de câblage, la pose des barrières et la métrologie.

Au total, ce sont quatre ponts-basculés hors sol qui ont été remplacés. Les opérations de nettoyage et de contrôle sont ainsi simplifiées.



QUANTITÉS DE DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS SUR LES QAIS DE TRANSFERT (EN TONNES)

	Cléon	Montville	Saint-Jean-du-Cardonnay	Villers-Écalles	Boos	Dieppe
Ordures ménagères	18 381	11 769	/	8 520	/	11 262
Déchets recyclables	5 382	1 818	9 717	1 502	/	/
Déchets verts*	13 904	403	40 070	/	10 168	/
Autres (incinérables entreprises, services techniques, des déchetteries...)	9 304	1 759	9 753	2 782	/	874
TOTAL	46 971	15 749	59 540	12 804	10 168	12 136

* Les tonnages de déchets verts réceptionnés à Saint-Jean-du-Cardonnay et à Cléon sont directement déversés sur les plateformes de compostage.

LES REPRÉSENTANTS ÉLUS

Le Smédar est un syndicat mixte. À ce titre, il est administré par un Comité Syndical, composé de 64 membres.

Les conseils municipaux des 164 communes qui composent le périmètre du Smédar nomment des délégués destinés à siéger au sein de la métropole, la communauté d'agglomération, la communauté de communes ou du syndicat délégataire de la compétence "déchets".

Ces membres réunis élisent ensuite les délégués qui vont siéger au sein du Smédar auquel ils ont transféré la compétence de traitement des déchets (tout en conservant la collecte).

Ces élus forment le Comité Syndical du Smédar et élisent parmi eux :

- ➔ Le président,
- ➔ Les 14 vice-présidents,
- ➔ Les 17 membres du Bureau,
- ➔ Les membres des commissions techniques,
- ➔ Les membres de la commission d'appel d'offres.

Élu par ses pairs le 21 mai 2014, Patrice Dupray est le Président du Smédar. Renouvelé à l'occasion des dernières élections, son mandat est d'une durée de six ans.

LE PRÉSIDENT



Patrice DUPRAY
Métropole Rouen Normandie

LES VICE-PRÉSIDENTS DU SMÉDAR



1- Roland MARUT
Métropole Rouen Normandie
Finances



2- Alain ROUSSEL
Métropole Rouen Normandie
Présidence de la Commission d'appel d'offres, suivi de l'UVE et du centre de tri



3- André DELESTRE
Métropole Rouen Normandie
Présidence du Comité technique et du CHSCT. Suivi des formations et des transports



4- Julien LAUREAU
Métropole Rouen Normandie
Quais de transfert et déchets verts



5- Jean-Michel BEREGOVY
Métropole Rouen Normandie
Suivi du conseil scientifique et des certifications



6- Marie-Agnès LALLIER
Métropole Rouen Normandie
Suivi du plan départemental des déchets et des apports



7- François LE GALLO
Métropole Rouen Normandie
Suivi des travaux et du foncier



8- Jean-Paul CRESSY
Métropole Rouen Normandie
Réseau de chaleur



9- Michel SAUMON
SOMVAS
Réduction à la source des déchets et relations avec les collectivités adhérentes (hors Métropole Rouen Normandie)



10- David FONTAINE
Métropole Rouen Normandie
Suivi des relations avec Amorce et le CNR. Relations avec l'Université de Rouen



11- Christian LECERF
Métropole Rouen Normandie
Suivi de la qualité et de la vente des mâcheters. Etude du projet de mise en balles des déchets



12- Patrick CHABERT
Métropole Rouen Normandie
Suivi du fonctionnement de l'UTE et des éco-organismes (hors Eco-Emballages)



13- Martial OBIN
Métropole Rouen Normandie
Suivi du contrat Éco-Emballages et de la Commission de suivi des sites



14- Sébastien JUMEL
CA Dieppe-Maritime
Chargé des relations avec la communauté d'agglomération Dieppe-Maritime



LES MEMBRES DU BUREAU

➔ Stéphane BARRÉ	Métropole Rouen Normandie
➔ Jean-Pierre BREUGNOT	Métropole Rouen Normandie
➔ Jean-Pierre CARPENTIER	CC Inter-Caux-Vexin
➔ Marie-Laure DUFOUR	CA Dieppe Maritime
➔ Isabelle GAYET	Métropole Rouen Normandie
➔ Emmanuel GOSSE	CC Inter-Caux-Vexin
➔ Laurent GRELAUD	Métropole Rouen Normandie
➔ Pascal LE COUSIN	Métropole Rouen Normandie
➔ Jean-Guy LECOUTEUX	Métropole Rouen Normandie
➔ Pascal LE NOË	Métropole Rouen Normandie
➔ Stéphane MARTOT	Métropole Rouen Normandie
➔ Christian POISSANT	CC Inter-Caux-Vexin
➔ Thierry PRÉVOST	CC Bray-Eawy
➔ Christine RAMBAUD	Métropole Rouen Normandie
➔ Gilbert RENARD	Métropole Rouen Normandie
➔ Franck ROGER	Métropole Rouen Normandie
➔ Patrick SIMON	Métropole Rouen Normandie

LES AUTRES MEMBRES DU COMITÉ

➔ Benoît ANQUETIN	Métropole Rouen Normandie
➔ Jean BAZIN	CA Dieppe Maritime
➔ Virginie BLANDIN	SOMVAS
➔ Sylvain BULARD	SOMVAS
➔ Kader CHEKHEMANI	Métropole Rouen Normandie
➔ Jean-Jacques CROCHEMORE	Métropole Rouen Normandie
➔ Jean-Pierre DARDANNE	Métropole Rouen Normandie
➔ Patrice DESANGLOIS	Métropole Rouen Normandie
➔ Jean-Pierre GLARAN	Métropole Rouen Normandie
➔ Philippe GUILLIOT	Métropole Rouen Normandie
➔ Ludivine HARAUX	Métropole Rouen Normandie
➔ Alain HÉRICHARD	CC Inter-Caux-Vexin
➔ Jean-Pierre JAOUEN	Métropole Rouen Normandie
➔ Sandra JEANVOINE	CA Dieppe Maritime
➔ Thierry JOUENNE	Métropole Rouen Normandie
➔ Hélène KLEIN	Métropole Rouen Normandie
➔ Raphaëlle KREBILL	Métropole Rouen Normandie

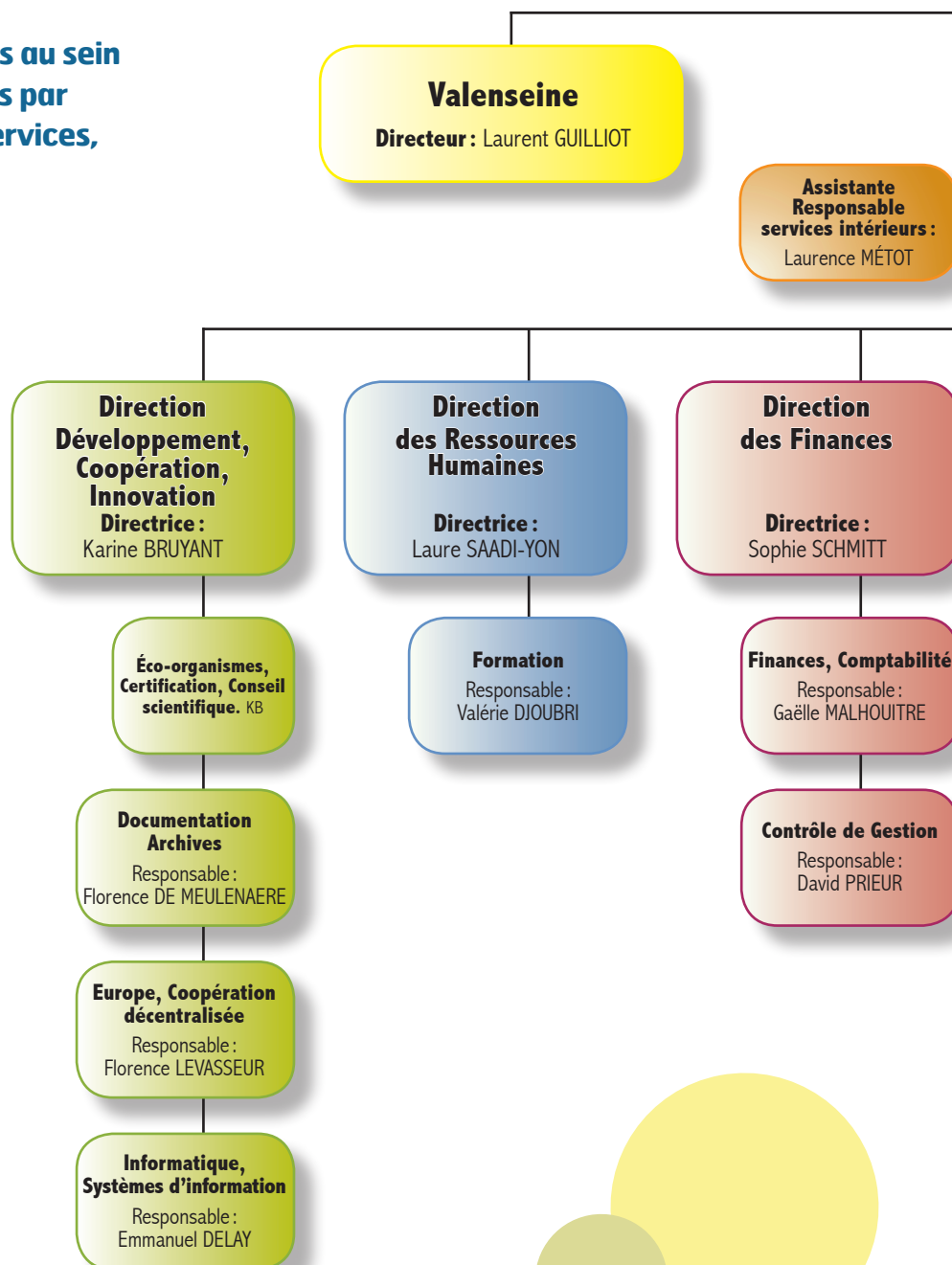
➔ David LAMIRAY	Métropole Rouen Normandie
➔ Alain LANGLOIS	Métropole Rouen Normandie
➔ Gérard LETAILLEUR	Métropole Rouen Normandie
➔ Noël LEVILLAIN	Métropole Rouen Normandie
➔ Jacques MARUITTE	Métropole Rouen Normandie
➔ Joachim MOYSE	Métropole Rouen Normandie
➔ Jacques NIEL	CC Inter-Caux-Vexin
➔ Alain OVIDE	Métropole Rouen Normandie
➔ Danielle PIGNAT	Métropole Rouen Normandie
➔ Annick PLATE	Métropole Rouen Normandie
➔ André ROLLINI	CC Inter-Caux-Vexin
➔ Émilien SANCHEZ	Métropole Rouen Normandie
➔ Sylvaine SANTO	Métropole Rouen Normandie
➔ Martine TAILLANDIER	Métropole Rouen Normandie
➔ Prisca THELLIER	Métropole Rouen Normandie

SITUATION EN JUIN 2017

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

Le Smédar compte parmi ses effectifs 230 agents territoriaux, chargés de mettre en œuvre le schéma global de valorisation des déchets adopté par les élus de la collectivité.

Les services sont regroupés au sein de six directions, encadrées par le Directeur Général des Services, Christophe Lannier.





PRÉSIDENT
Patrice DUPRAY

Cabinet du Président
Directeur : Sébastien LÉGER
Assistante : Brigitte JUSTIN

Directeur Général des Services
Christophe LANNIER

Direction Juridique
Directrice : Julie CARRON

Assemblées, Assurances
Responsable : Haimout BA

Juriste, Contrats et Contentieux
Responsable : Marie-Laure RIBES

Marchés
Responsable : Nadia DELIZY

Direction des Services Techniques et de l'Exploitation
Directeur : Éric MAUGER

Directeur Adjoint : Jean-Luc DUVAL

Centre de tri
Directeur : François PENNELIER

Sécurité Environnement
Responsable : Fabien CARON

Exploitation
Responsable : Julien DUPONT

Maîtrise d'œuvre Travaux
Responsable : Laurent QUENNEVILLE

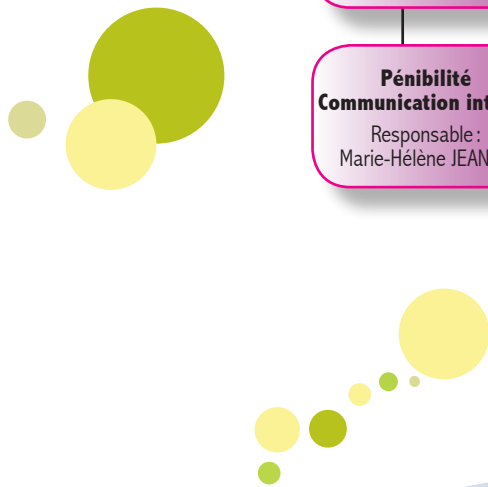
Énergie
Responsable : Hervé MARQUAND

Direction de la Communication
Directrice : Armelle SICOT

Publications print/web
Responsable : Sébastien SELLIER

Éducation à l'environnement
Responsable : Laurent SCOT

Pénibilité Communication interne
Responsable : Marie-Hélène JEANNE



LE FINANCEMENT DU SERVICE

L'année 2016 est marquée par une baisse des dépenses réelles de fonctionnement et par l'impact sur les recettes du passage sur le marché libre pour la vente de l'électricité.

NB : Tous les montants indiqués dans ce chapitre s'entendent hors taxes.

LES ÉLÉMENTS PARTICULIERS À RETENIR

La principale information à retenir pour l'année 2016 concerne les conditions de vente de l'électricité. En effet, depuis 2001, le Smédar bénéficiait d'un contrat avec EDF pour lequel le prix de vente de l'électricité était garanti. Depuis le 1^{er} février 2016, ce prix de vente n'est plus garanti, c'est pourquoi il est fait mention de "passage sur le marché libre de l'électricité".

Dans ce contexte, le Smédar a passé un avenant avec l'exploitant de son UVE, la SNVE, pour :

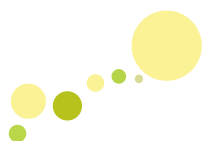
- ▶ permettre la modulation des tarifs de vente de l'électricité qui ne peuvent plus être fixes et varient tous les mois,
- ▶ bénéficier de l'expertise et de l'expérience de son exploitant en matière de vente énergétique (via le groupe Véolia). Véolia a fait le choix de contracter avec un agrégateur suisse, le groupe Alpiq, auprès duquel elle commercialise l'électricité produite par l'UVE.

Néanmoins, les conditions financières générales de l'année 2016 ont été particulièrement défavorables par rapport aux conditions antérieures, dépassant notamment les prévisions déjà pessimistes envisagées lors de l'élaboration du budget primitif 2016. Cette baisse des cours de vente de l'électricité a donc eu un impact important sur le montant de la Recette Garantie reversée par l'exploitant au Smédar.

Pour financer cette baisse d'un montant exceptionnel, le Smédar a :

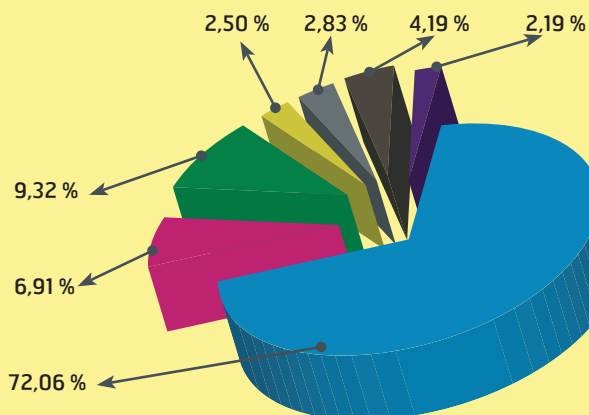
- ▶ renégocié certaines conditions technico-financières avec l'exploitant de son UVE,
- ▶ travaillé sur l'optimisation-rationalisation de ses dépenses d'exploitation.

Enfin, le Smédar poursuit son processus de désendettement en ne recourant toujours pas à l'emprunt en 2016.



VENTILATION PAR NATURE DES RECETTES

- **Redevances de traitement (y compris recettes Valenseine), 34 105 K€**
- **Vente des matériaux (y compris recettes Valenseine), 3 271 K€**
- **Soutiens Éco-Emballages, 4 412 K€**
- **Subventions, 1 184 K€**
- **Remboursements et produits divers, 1 338 K€**
- **Impôts et taxes, 1 982 K€**
- **Produits exceptionnels, 1 034 K€**





L'ÉVOLUTION DES RECETTES

La majeure partie du financement est assuré par les redevances des adhérents et par les recettes provenant de la SEML Valenseine à laquelle ont été confiées les missions de gestion et d'optimisation des apports de déchets provenant des entreprises et des collectivités extérieures tout comme la commercialisation des mâchefers et du compost. Les coûts de transfert bénéficient d'une mutualisation. À l'exception de la Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime, toutes les

collectivités adhérentes paient le même tarif, quelle que soit la distance entre le lieu de dépôt (quai de transfert ou installation de traitement directement) et le lieu de traitement.

La valorisation des déchets recyclables génère des recettes complémentaires. Ces recettes proviennent, tout d'abord, de soutiens versés par Éco-Emballages (dans le cadre d'un contrat) en fonction des quantités de matériaux triés et valorisés, de la valorisation énergétique réalisée ainsi que de la vente des matériaux triés en vue de leur valorisation. Le budget de l'exercice 2016 n'enregistre que le versement du solde des soutiens dus au titre de

l'année antérieure (787 K€) et une partie des soutiens estimés dus au titre de l'année 2016 (3 624 K€), le montant total et définitif des soutiens à recevoir n'étant connu que durant l'exercice suivant.

L'incinération des déchets sur l'unité de valorisation énergétique génère une recette électrique mais aussi, depuis fin 2013, une recette liée à la production de chaleur. La première correspond à la vente de l'électricité produite sur le site (contrat à prix garanti terminé fin janvier 2016) et la deuxième à la facturation de la fourniture de chaleur à la régie de distribution exploitée par le Smédar.

Ces recettes énergétiques sont perçues directement par l'exploitant (SNVE) qui en restitue une partie au Smédar par l'intermédiaire du mécanisme de la recette garantie. Ce montant vient en déduction de la redevance d'exploitation réglée par le Smédar à l'exploitant.

En 2016, le montant de la recette garantie reversée par l'exploitant s'est élevé à 4 378 K€, contre un montant de 7 823 K€ en 2015, soit une baisse de 44 % due à la chute des cours de vente de l'électricité.

DÉTAIL DES REDEVANCES DE TRAITEMENT

Origine des déchets	Montant (K€ HT)	Part (en %)
Ordures ménagères, encombrants, déchets verts et gravats des adhérents Smédar (hors déchetteries)	18 728	54,91
D.A.S., incinérables, non-incinérables et gravats des entreprises, via Valenseine	4 281	12,55
Ordures ménagères extérieures via Valenseine	2 838	8,32
Déchets ménagers recyclables	0	0,00
Déchets des déchetteries	7 608	22,31
Incinérables, non-incinérables, déchets verts et gravats des services techniques	650	1,91
TOTAL	34 105	100,00



LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET L'INVESTISSEMENT

Les charges de fonctionnement et les investissements sont marqués en 2016 par les coûts afférant à la modernisation du centre de tri.

Les charges de fonctionnement du Smédar sont très stables entre 2015 et 2016, hormis les dépenses liées au contrat d'exploitation de l'UVE. Cette particularité s'explique par la compensation qui est réalisée entre les dépenses et les recettes. En faisant abstraction du montant de la recette garantie, les dépenses réelles de fonctionnement sont finalement en baisse de 2,5% soulignant ainsi la volonté du Smédar de maîtriser ses dépenses. Cette volonté s'est manifestée en 2016 par l'intermédiaire :

- d'une renégociation partielle du contrat d'exploitation de l'UVE pour une économie de 1,2 M€,
- d'une rationalisation, amorcée en 2015, des dépenses de fonctionnement des services et notamment de la régie des transports,
- d'une maîtrise de la masse salariale concernant les remplacements sur le centre de tri et le recours aux emplois temporaires. Il est par ailleurs rappelé que le Smédar a renforcé sa politique de stabilisation dans l'emploi en titularisant 14 agents du centre de tri.

Les dépenses de fonctionnement liées à la modernisation du centre de tri dans le cadre de l'extension des consignes de tri impactent le Smédar en 2016 (1 M€). Il s'agit des dépenses relatives au tri extérieur des déchets ménagers recyclables, à la prise en charge des frais pour le tri d'une partie des déchets ménagers recyclables sur le site de Vironvay (Communauté d'Agglomération Seine-Eure).

Les charges exceptionnelles sont composées de la dernière annuité issue du protocole de 2008 signé avec la SNVE pour les travaux de revamping de l'usine (325 K€) et de la régularisation du compte de TVA suite au règlement du contentieux avec les services fiscaux.



Nous sommes
100 % recyclables !

Un café...
et au tri !



VENTILATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Nature de la dépense	Montant (K€ HT)	Part (en %)
Personnel	10 928	26,64
Contrat SNVE	11 468	27,96
Contrat de traitement et transport	4 401	10,73
Charges diverses	4 037	9,34
Impôts et taxes	2 952	7,20
Reversements au profit de tiers	1 064	2,59
Frais financiers	3 257	7,94
Charges exceptionnelles	2 910	7,10
TOTAL	41 017	100,00



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement de 2016 sont composées d'une part du remboursement en capital de la dette du Smédar pour un montant de 7 735 K€ pour une annuité totale de 10 992 K€, d'autre part, des dépenses d'équipement pour un montant de 7 145 K€. Les travaux liés à la modernisation du centre de tri représentent 70 % des dépenses

d'équipement. Ces travaux permettront au Smédar d'augmenter sa capacité de tri (de 25 000 à 35 000 tonnes), de modifier son process de tri suite à l'extension des consignes de tri, et de stabiliser les soutiens des éco-organismes.

Le second poste de dépenses d'équipement en 2016 est celui des engins et matériels, qui représente 20 % des dépenses. Il s'agit de l'acquisition de broyeurs, chargeurs et autres engins indispensables à l'exploitation.



VENTILATION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Nature de la dépense	Réalisation (K€ HT)	Reports (K€ HT)	TOTAL (K€ HT)
Remboursement de la dette	7 735	0	7 735
Centre de tri et d'affinage	4 912	621	5 533
UVE	326	2 264	2 590
Unités de compostage	180	95	275
Quais de transfert	128	700	828
Transport	1 449	0	1 449
Le siège du Smédar	0	63	63
Autres équipements	150	313	463
TOTAL	14 880	4 056	18 936

L'ÉQUILIBRE FINAL DU BUDGET

Les recettes et dépenses de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élèvent respectivement à 51 617 544 € et 49 133 235 €, le résultat d'exploitation propre à l'exercice 2016 est donc de 2 484 309 €.

Après prise en compte du résultat reporté de 2015 (5 186 297 €), le résultat final s'établit à 7 670 606 €.

Une partie a servi à couvrir les dépenses de l'année 2016 et le solde de 3,4 M€ sera reporté au budget 2017.

ÉTAT DE LA DETTE : CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2016

Organisme prêteur	Réalisation (K€ HT)	Part (en %)
Dexia C.L.F.	21 620	25,77
SFIL CAFIL	25 926	30,90
Caisse d'Épargne	18 699	22,29
Crédit Agricole H. N.	7 301	8,70
Crédit Agricole C.I.B.	6 891	8,21
Société Générale	3 459	4,13
TOTAL	83 896	100,00



COMPTE ADMINISTRATIF 2016

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Charges générales	22 858 794
Charges de personnel	10 927 535
Charges diverses	1 063 835
Frais financiers	3 257 185
Charges exceptionnelles	2 909 306
Opérations réelles	41 016 655

Opérations d'ordre entre sections 8 116 580

Total section 49 133 235

RECETTES

Produits d'exploitation	38 241 751
Impôts et taxes	1 981 854
Subventions	5 750 324
Produits divers	142 634
Produits financiers	0
Produits exceptionnels	880 286
Atténuation de charges	329 522
Opérations réelles	47 326 371

Opérations d'ordre entre sections 4 291 174

Total section 51 617 545

Résultat de l'exercice 2 484 309

Résultat antérieur 5 186 297

RÉSULTAT À AFFECTER 7 670 606

Couverture résultat négatif 0,00

Autofinancement complémentaire 0,00

Résultat affecté global 4 236 689

Résultat reporté 3 433 917

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Amortissement de la dette	7 735 011
Immobilisations	7 148 959
Subventions	0
Avances	0
Opérations réelles	14 883 970

Opérations patrimoniales 0

Opérations d'ordre entre sections 4 291 174

Total section 19 175 144

RECETTES

Excédent capitalisé	1 757 473
Subventions	827 208
Autres	94 120

Opérations réelles 2 678 801

Opérations patrimoniales 0

Opérations d'ordre entre sections 8 116 580

Total section 10 795 381

Résultat de l'exercice - 8 379 762

Résultat antérieur 6 072 498

Résultat cumulé - 2 307 264

Reports en recettes 2 127 003

Reports en dépenses 4 056 428

Solde des reports - 1 929 425

Résultat final - 4 236 689

LES PARTENAIRES DU SMÉDAR

Associations, collectivités, entreprises, le Smédar multiplie les partenariats afin d'exercer au mieux les missions qui lui sont confiées.

ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie est un établissement public qui participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

ALLIANCE SEINE OUEST

L'association Alliance Seine Ouest compte 45 entreprises situées au sein des zones industrielles des Quais de Seine, des Pâtis, du Grand Launay, de Grand-Quevilly, de Petit-Quevilly et de la zone portuaire de Grand-Quevilly. Réseau d'échanges et d'information, elle permet également de partager des actions répondant à des problématiques communes.

AMORCE

Amorce est une association selon la loi de 1901. C'est un lieu d'échanges et de propositions. Ses domaines d'activité sont les réseaux de chaleur, la gestion des déchets municipaux, et la gestion de l'énergie par les collectivités territoriales.

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

L'Association des Maires de France regroupe 35 967 maires et présidents de communautés en exercice, dans les communes des départements et territoires français, de métropole et d'outre-mer. L'association est administrée par un Bureau, composé de 36 membres. Elle conseille et informe sur l'ensemble des sujets de politique économique, sociale et culturelle.

ASSOCIATION PATRIMOINE ET MÉMOIRE DES CHANTIERS DE NORMANDIE

Le Smédar et l'association ont signé une convention de collaboration afin d'unir leurs efforts pour conserver, valoriser et développer la mémoire des Chantiers de Normandie sur le site Vesta.

ATMO NORMANDIE

Organisme d'observation et de surveillance de la qualité de l'air, partenaire du Smédar en ce qui concerne les études d'impact des rejets atmosphériques résultant de ses activités.

BIOMASSE NORMANDIE

Créée en 1983, l'association, basée à Caen, a pour objet de conduire des travaux de Recherche-Développement et de mener des actions de promotion, de conseil et d'appui portant sur la valorisation énergétique et agronomique de la biomasse, les économies d'énergies et l'utilisation des énergies renouvelables et la gestion des déchets.

CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE

Le Cercle national du recyclage est composé de collectivités locales, d'associations de consommateurs, de protection de l'environnement et d'organisations professionnelles. Il a pour objectif de promouvoir la collecte sélective des déchets ménagers et représente les adhérents dans un souci de défense de l'intérêt public.

CORIA

Le CORIA est une Unité Mixte de Recherche (UMR) rattachée à l'Institut d'Ingénierie et des Systèmes (INSIS) du CNRS, à l'Université de Rouen et à l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Rouen.

DREAL NORMANDIE

(DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT)

La Dreal de Normandie est l'organisme qui exerce des missions de contrôle notamment dans les domaines du développement durable, de l'environnement et de l'énergie.

ÉCO-DDS

Éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages, agréé par les pouvoirs publics. Il est chargé d'organiser le fonctionnement de la filière : collecte, transport, valorisation et reversement des soutiens financiers aux collectivités.

ÉCO-EMBALLAGES

Depuis 1992, Éco-Emballages est l'éco-organisme qui participe au financement des dépenses et reverse des soutiens pour chaque tonne de déchets recyclables collectée, triée et recyclée.

ÉCOFOLIO

ÉcoFolio est l'éco-organisme qui coordonne et finance le recyclage des papiers en France.

ÉCO-MOBILIER

Éco-mobilier est un éco-organisme à but non lucratif agréé, chargé de l'organisation de la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique.

ÉCO-SYSTÈMES

Éco-systèmes met en place et développe un dispositif opérationnel de collecte, de recyclage et de valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques, en partenariat avec les collectivités.

ESADHAR

Le Smédar et L'ESADHaR, école supérieure d'art et de design Le Havre – Rouen ont signé une convention afin de bâtir un projet privilégiant le déchet comme matière première. Ce partenariat a pour but de permettre aux jeunes artistes de faire passer leurs messages à travers leurs œuvres et ainsi créer des symboles de la réutilisation sur notre territoire.

INSA – INSTITUTS NATIONAUX DES SCIENCES APPLIQUÉES

Les Insa ont pour missions fondamentales la formation initiale des ingénieurs, la recherche scientifique et technologique, la formation continue des ingénieurs et techniciens, la diffusion de la culture scientifique et technique.

ISWA – INTERNATIONAL SOLID WASTE ASSOCIATION

Association internationale qui a pour objet de promouvoir le développement durable. Ses membres (professionnels, entreprises, étudiants, collectivités...) proviennent du monde entier.

MAISON DE L'ARCHITECTURE DE NORMANDIE - LE FORUM

La Maison de l'Architecture de Normandie - le Forum, a pour mission de promouvoir la qualité architecturale et urbaine auprès de tous les publics. Elle appuie ses projets sur des partenariats institutionnels et le développement d'un réseau interprofessionnel avec son club partenaires.

RECYLUM

Éco-organisme qui coordonne la collecte et le recyclage des lampes.

RÉSEAU IDEAL

Association de collectivités locales, créée en 1985. Le réseau Ideal a pour vocation d'animer l'échange de savoir-faire entre les collectivités.

SNVE

La SNVE, Société normande de valorisation énergétique, est attributaire du marché d'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique Vesta à Grand-Quevilly.



UNIVERSITÉ DE ROUEN

L'Université de Rouen abrite 40 équipes de recherche (dont 16 associées au CNRS et à l'Inserm) regroupant plus de 1000 enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens.

UNIVERSITÉ DE PICARDIE J. VERNE Unité de recherche Eproad

EPROAD est une Unité de Recherche reconnue dans le domaine des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication. Elle fédère des compétences scientifiques et a pour objectif d'optimiser la gestion des écosystèmes industriels, en appréhendant les systèmes industriels et leur synergie notamment dans les domaines de l'optimisation des procédés et l'ingénierie de la logistique.

VALENSEINE

Valenseine est la société d'économie mixte chargée de gérer les apports privés de déchets dans les différentes installations de traitement du Smédar, notamment de l'Unité de Valorisation Énergétique Vesta (apports de déchets industriels banals et de déchets d'activités de soins).

SUBVENTIONS 2016

ADEME

Acompte de la subvention pour la modernisation du centre de tri : 217 550 €.

ÉCO-DDS

Soutien de 33 547 €.

ÉCO-MOBILIER

Soutien de 694 969 €.

ÉCO-EMBALLAGES

Soutien à la tonne triée et pour la valorisation énergétique de 4 358 056 € (prévisionnel) versés en 2016 pour l'année 2015.

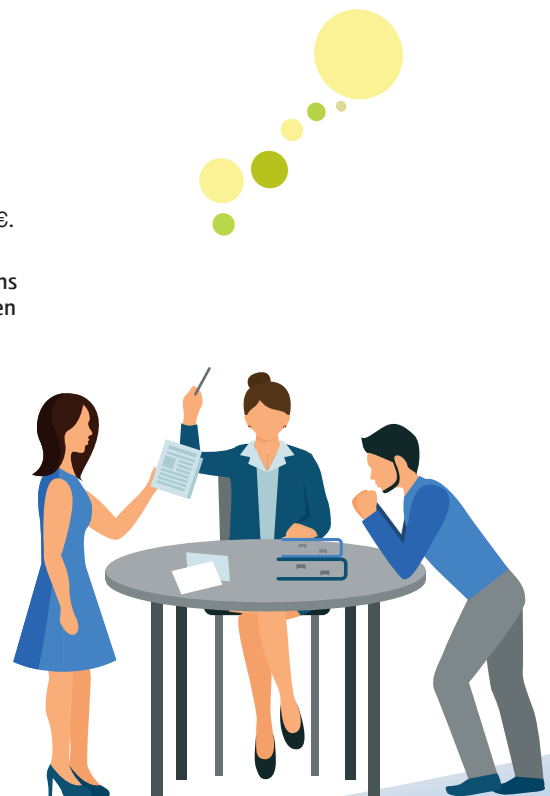
Acompte de la subvention pour la modernisation du centre de tri : 210 000 €.

ÉCOFOLIO

Soutien à la tonne de papiers envoyés dans la filière de recyclage : 504 129 € versés en 2016 pour l'année 2015.

ÉCO-SYSTÈMES

Soutien perçu en 2016 pour la communication et la collecte en déchetterie des déchets d'équipements électriques et électroniques : 38 776 €.





SMÉDAR

40, boulevard de Stalingrad
CS 90 213
76121 Grand-Quevilly cedex
Tél. : 02 32 10 26 80
Fax : 02 32 10 26 81
E-mail : contact@smedar.fr
Site : www.smedar.fr

ISSN 2259-8510



Visitez le site internet
du smédar !



[www.facebook.com/
smedar.official](http://www.facebook.com/smedar.official)



@LeSmedar